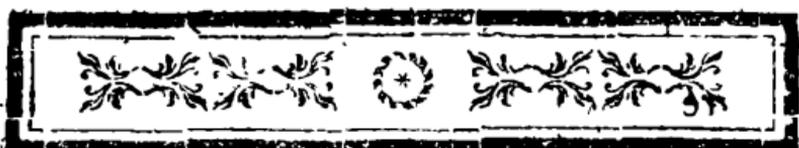


NOUVEAU
JOURNAL
HELVÉTIQUE,
OU
ANNALES LITTÉRAIRES
ET POLITIQUES
DE l'Europe, & principalement de la Suisse,
DEDIÉ AU ROI.

JANVIER 1777.



A NEUCHÂTEL;
De l'imprim. de la Société Typographique.



NOUVEAU JOURNAL
HELVÉTIQUE.



PREMIERE PARTIE.
ANNALES LITTÉRAIRES
DE LA SUISSE.

I. *Descriptions des arts & métiers, &c.*
Nouvelle édition, augmentée par M. J. E.
BERTRAND, professeur, &c. In-4°.
Tome VI, contenant l'art du serrurier,
l'art du chandelier, & l'art d'exploiter
les mines de charbon de terre. Neuchatel,
de l'imprimerie de la Société Typographi-
que, 1776, avec figures. Second extrait.

ART du chandelier. On appelle communé-
ment *chandelles* des flambeaux formés de suif
& d'une meche de coton ; & *bougies*, ceux qui
sont composés de cire. Le *suif*, c'est la graisse
des animaux après qu'elle a été fondue &
clarifiée. Tous n'en fournissent pas qui soit

propre à cet usage. Quelques-unes sont huileuses & ne se figent pas, d'autres sont trop seches. Le même animal en donne de différentes especes; & leur qualité dépend, soit de la partie du corps où elle est placée, soit des alimens dont on l'a nourri. On a remarqué que la graisse de mouton est seche, & celle de bœuf molle; on les mêle ensemble, & ce sont les deux seules especes qui doivent entrer dans la composition du suif dont on fait les meilleures chandelles. Celle de chevre & de bouc peut cependant y être ajoutée. Comme la fabrication des chandelles est assez simple & généralement connue, M. Bertrand s'est principalement attaché, dans les notes dont il a enrichi le texte de l'académicien Français, à tout ce qui peut tendre à perfectionner un art si intéressant, & à le rendre par-là encore plus utile à la société. C'est ce qui nous occupera principalement dans cet extrait.

Il est défendu aux bouchers de Paris de vendre leur suif en *branche* ou encore renfermés dans ses membranes. Ailleurs au contraire il leur est ordonné de le livrer en nature aux chandeliers qui le fondent & le préparent eux-mêmes. Une seule raison justifie la premiere police, c'est le danger que courent ces graisses de se corrompre & de se perdre, faute d'acheteurs; mais des motifs

plus forts militent pour la seconde. Les bouchers n'en ont aucun d'éviter la fraude, d'autant plus qu'on ne saurait les en convaincre, s'ils vendent la graisse fondue. Au lieu qu'il importe aux chandeliers de vendre de bonne marchandise s'ils veulent en avoir du débit. Cela dépend essentiellement de la qualité du suif, & ils ne peuvent en juger ni distinguer l'espece d'animal d'où on l'a tiré, qu'autant qu'on le leur livre *en branche*. Peut-être que le meilleur parti serait de ne rien statuer à cet égard. *Liberté*, dit M. B., c'est le mot qu'il faudrait répéter à chaque page, lorsque l'on traite de la police des arts.

Le suif en branche étant livré au chandelier, on le hache, on le fait fondre dans une chaudiere; & afin de le séparer des parties membraneuses qui s'y trouvent, on le passe dans une *banatte* ou panier d'osier à claire-voie; les meilleures sont de cuivre, percées de trous. Le suif ainsi purifié, est mis dans des moules, & le marc resté au fond de la *banatte*, est mis sous une forte presse pour en extraire tout le suif encore liquide qu'il peut contenir.

L'académicien François, auteur de cette description, affirme que le suif fondu par les bouchers de Paris, est plus estimé que celui qui vient de Hollande ou d'ailleurs. La raison en est simple, selon M. B.; c'est que le pro-

mier est plus nouveau , & que le vieux suif n'est plus bon qu'à faire du savon ; & sur ce que ce même académicien ajoute que le suif bien épuré n'est sujet ni à se corrompre , ni à être mangé par aucun insecte , notre commentateur lui oppose l'expérience , qui prouve qu'à mesure que le suif vieillit , il tombe dans un état de dissolution , change de goût & d'odeur , & perd sa consistance au point de ne pouvoir plus servir à faire des chandelles. D'ailleurs les rats & les souris attaquent , comme on le fait , le suif le mieux fondu , & causent plus de dommage au propriétaire que des insectes ne pourraient faire. On met à Paris le suif de bœuf & celui de mouton par portions égales. Il est cependant probable qu'une partie du premier sur deux parties du second , donnerait de meilleures chandelles.

Mais on ne réussirait point à faire de bonnes , si l'on n'ajoutait à la préparation du suif le choix d'une matière propre à faire des meches. Les substances animales , telles que le crin , la soie , la laine , &c. ne peuvent servir à cet usage ; il faut recourir aux végétales , parce que les premières ne conservent pas la flamme , & forment un charbon. Cependant le lin & le chanvre ne peuvent être employés pour meches , parce qu'ils ne se consomment pas aussi promptement que le suif.

Le coton est donc la seule substance qui puisse en fournir de bonnes. Notre auteur ne parle que de deux especes de coton ; mais M. B. , plus exact , nous apprend dans une note détaillée , que le coton est produit par un arbre , un arbrisseau , & une plante. Le premier forme une classe particuliere , divisée en plusieurs especes. Il est fort commun dans les Indes orientales & en Amérique , & prend quelquefois une grosseur surprenante. Ses productions n'entrent que peu ou point dans le commerce de l'Europe. Le second , très-différent de celui-là , croît principalement dans l'Amérique méridionale , & aux Antilles. On le trouve aussi en Egypte & dans l'isle de Chypre. Il s'éleve rapidement & n'a point de branches. L'on nous en apporte une quantité très-considérable. Enfin , il y a le coton plante. Ce n'est qu'une herbe que l'on seme chaque année , & qui se cultive dans le Levant , en Sicile & à Malthe. Elle n'a que trois pieds de haut. En Allemagne , toutes les meches se font avec la production de cette plante. Les chandeliers achètent le coton filé & en écheveaux.

En passant sous silence tous les détails que l'on trouve ici , touchant la maniere de préparer le fil de coton pour l'usage auquel on le destine , nous nous contenterons d'observer en général , que la grosseur de la meche

doit être proportionnée à celle de la chandelle. Trop mince, elle donne peu de lumière ; trop grosse, la chandelle ne dure pas. L'habitude guide l'ouvrier, plus que le nombre des fils plus ou moins fins. Mais nous ne pouvons nous dispenser de donner le précis d'une note très-intéressante sur cette matière, & dont on est redevable au commentateur. " On a lieu de se plaindre, dit-il, de ce que la police n'a pas donné en divers pays une attention suffisante à une denrée dont il se consomme une si grande quantité. Il est de l'intérêt des chandeliers que les chandelles brûlent bien vite ; mais il importe au bien public que cette fabrication atteigne toute la perfection possible, sur-tout dans les lieux où l'on tire une partie du suif de l'étranger. Les meches sont généralement trop grosses. Les chandelles de douze à la livre en ont plus que de suif. A la vérité, il est difficile de donner des règles fixes, tant sur le poids des meches faites de coton inégalement filé & qu'on ne saurait vérifier qu'après coup, que sur la qualité du suif lorsqu'il a été fondu. Il resterait, ce semble, un moyen de tenir les chandeliers en règle ; ce serait de leur prescrire le tems que devrait durer une chandelle d'un poids donné, dans une chambre bien fermée & exempte de vents coulis. Si la police, après avoir fait faire un assez grand

nombre d'expériences , prenait ce principe pour base de ses réglemens , elle pourrait sans scrupule mettre à l'amende les chandeliers dont les chandelles ne brûleraient pas assez long-tems. , Ajoutons que ce serait aussi pour ces derniers un motif de faire de leur côté des essais qui , en perfectionnant cette fabrication , réuniraient peut-être leurs intérêts avec ceux du public.

Cette description de l'art du chandelier est terminée par un exposé des marques auxquelles on peut reconnaître les bonnes chandelles & les distinguer des mauvaises , en examinant leurs meches & la qualité du suif qu'on y a employé. M. Duhamel , à qui l'on doit ce travail utile , assure à la fin des détails qu'il a rassemblés sur le même objet , que les plus belles chandelles moulées se font à Bernay en Normandie. A quoi M. B. ajoute que depuis assez long-tems , celles qui se fabriquent à Nancy , ont acquis de la célébrité ; parce qu'elles sont fermes & d'un blanc bleuâtre qui est artificiel , que les meches en sont égales , la lumière uniforme , & qu'elles ne répandent aucune odeur. Mais il faut convenir aussi que l'on en voit beaucoup d'une qualité très-inférieure. Ainsi , lorsqu'une fabrique a acquis une certaine vogue , rien n'est si ordinaire que de voir les ouvriers se négliger , ou la fraude abuser d'un nom

connu pour vendre de mauvaise marchandise.

II. *Description des aspects du mont Blanc, du côté du Val-d'Aost, des glaciers qui en descendent, &c. &c. Second extrait.*

CORMAYEUR est un bourg situé à l'extrémité septentrionale du Val-d'Aost. Le sol de ce pays est assez fertile. Toutes les années, après que les bleds ont été coupés & les terres ensemencées, les hommes abandonnent leurs foyers pour descendre dans le plat pays. Cette émigration périodique dure six mois. Ils rapportent à leur retour le fruit de leur travail. Pendant l'absence des maris, les femmes profitent du loisir de l'hiver pour instruire elles-mêmes leurs enfans. On est surpris de voir que toutes savent non seulement lire & écrire, mais que plusieurs connaissent la langue latine. Des régens sont venus à leur secours. On a trouvé dans ce lieu sauvage les moyens de fonder des écoles, comme aussi de subvenir aux besoins des pauvres. Les eaux minérales que l'on y va prendre seraient plus fréquentées, si le séjour en était moins incommode. Mais les mœurs de ces bonnes gens y gagnent plus, que l'âpreté du local ne leur fait perdre. On fait que ce pays, autrefois moins rempli de neiges, de glaces:

& de rochers renversés, & beaucoup plus peuplé, renferme des mines de plusieurs métaux précieux, qui sous le regne d'Auguste exciterent la cupidité des Romains. Le Labyrinthe, vaste souterrain que l'on trouve près de *Cormayeur*, n'est autre chose qu'une de ces mines abandonnée depuis long-tems.

M. Bourrit, attentif à remplir le but de son voyage, se hâta de profiter du reste de la belle saison pour voir d'autres merveilles encore; & marchant toujours sur les traces de M. de Saussure, il entreprit de monter le *Cramont*, sommet le plus élevé de ceux qui environnent *Cormayeur*, afin de se procurer de là un nouvel aspect du *mont Blanc*. On ne lit point sans intérêt le détail des fatigues qu'il lui fallut essuyer pour y parvenir, ni sans émotion l'esquisse qu'il trace du magnifique spectacle dont ses yeux furent les témoins, & qu'il avoue lui-même être au-dessus de toute description. Un seul trait suffira pour faire juger du reste. De là on découvre à plein le *mont Blanc*, dominant toutes les autres montagnes, & présentant un énorme massif de glaces, posé sur un massif de rochers. La hauteur en est effrayante; ses ailes à droite & à gauche s'étendent à plus de soixante lieues de distance. Mais une observation intéressante pour les physiciens, c'est que toutes les montagnes au nord & au sud

de ce colosse, sont sensiblement inclinées vers lui, tandis que leurs bases le fuient. On dirait qu'il en attire les sommets. Il n'est pas étonnant que notre auteur, se trouvant alors élevé plus de 1200 toises au-dessus du lac de Geneve, y ait respiré un air si froid & si subtil, que le soleil le plus ardent ne pouvait le réchauffer ; & si l'on connaissait moins son goût pour de telles courses, & sa constante intrépidité, on pourrait prendre au sérieux le vœu qu'il dit avoir fait de ne jamais de sa vie remonter le *Cramont*. Mais le spectacle du *Val-d'Aost*, qu'il visita ensuite, devait l'aider à oublier tant de fatigues, & frapper singulièrement un voyageur au sortir d'un pays si sauvage.

La vallée qui porte ce nom, & qui a environ deux lieues de largeur, est un pays fertile en bleds, abondant en pâturages, produisant du vin & toutes sortes de fruits, & très-cultivé. On ne doit point oublier les secours qu'en tiraient les cantons voisins pendant la dernière disette. Il y a des quartiers dont les habitans des deux sexes ont des goîtres affreux, & même plus d'un dans un même sujet. Loin de fuir ou d'éloigner ceux qui sont affligés de cette infirmité, on leur porte une sorte de vénération, sur-tout lorsque les goîtres sont en forme de croix. M. Bourrit en attribue la cause, non seulement à la mau-

vaïse qualité des eaux , ce qui est l'opinion commune , mais encore aux fruits crus que les enfans mangent , & aux vins épais de ces districts , dont on boit avec excès. La *Cité-d'Aost* , capitale de ce duché , est sur-tout remarquable par les monumens de son ancienne splendeur , dont une partie subsistent encore. On y voit les ruines d'un amphithéâtre bâti sous le regne d'Auguste , un arc de triomphe érigé en l'honneur de cet empereur ; un magnifique pont d'une seule arcade , toute en marbre , caché en partie sous des maisons dont il supporte le poids & celui du pavé. Enfin , hors de la ville est le pont d'*E* , aussi d'une seule arcade prodigieusement exhaussée , & qui sert d'aqueduc. Cette ville était autrefois la capitale des *Salasses*. Les Romains en firent le siege de leur gouvernement. On admire encore le chemin qu'ils construisirent pour pénétrer dans ce pays là. Il est bordé d'un côté par la riviere de *Doire* , à une profondeur effrayante , marqué par un parapet ménagé avec art , & de l'autre par des rochers taillés à pic.

M. Bourrit , voyant que le tems continuait à être beau , se hâta de quitter le séjour agréable de la *Cité-d'Aost* , pour traverser la montagne du grand *S. Bernard*. Ce passage n'est pas absolument difficile dans la belle saison ; mais il est terrible depuis le mois de novem-

14 JOURNAL HELVETIQUE.

bre jusqu'en avril, à cause des *avalanches*, qui sont alors fréquentes, atteignent les voyageurs, & les ensevelissent sous d'énormes monceaux de neiges. De tels accidens seraient bien plus fréquens & plus funestes, sans les secours que procurent les religieux d'un couvent célèbre, placé dans le lieu le plus étrange que l'on connaisse, & peut-être le bâtiment le plus élevé de l'Europe. Ces hommes respectables, consacrés de bonne heure à des travaux pénibles & journaliers, vont au-devant des voyageurs, se mettent comme en sentinelle sur des rochers élevés, volent au secours de ceux qu'ils voient en danger de périr, réparent les chemins couverts d'une neige nouvelle, & rappellent souvent à la vie des malheureux surpris par quelque avalanche. Leur couvent abonde d'ailleurs en toutes sortes de provisions, on y est nourri & logé gratis. Cet hospice & celui du petit S. Bernard furent fondés par un ecclésiastique qui vivait dans le dixième siècle. Près du bâtiment est un petit lac, dans lequel roulent les avalanches. Lorsqu'il en tombe, elles chassent l'air avec tant de violence qu'il souleve les portes de dessus leurs gonds.

C'est sur une montagne au midi du couvent, qu'on les voit se former. Comme elle est encore plus élevée que le *Cramont*,

M. Bourrit n'hésita point d'essuyer de nouvelles fatigues pour la gravir. Un religieux lui servit de guide. Le spectacle qui se présente quand on en a atteint le sommet, ne peut être décrit que très-faiblement, & ce n'est point sans éprouver une sorte d'horreur que l'on se voit placé si fort au-dessus des nuées, & pour ainsi dire, de la nature entière.

Mais il restait encore pour notre intrépide voyageur un lieu très-curieux à voir ; c'était le magnifique glacier du *Val-Soret*, dont la découverte est due à M. de Saussure. Là, de nouveaux dangers l'attendaient ; & ce ne fut qu'après avoir essuyé d'extrêmes fatigues, qu'il put atteindre son but. On doit lire dans la relation même les détails que nous supprimerons, pour ne pas excéder les justes bornes de cet extrait. Enfin, M. Bourrit arrive à *Martigny*, & de là dans la vallée de *Chamouny*, d'où il était parti deux jours auparavant.

On trouve à la suite de cette relation, celle d'une découverte faite par M. Bourrit, & qui ne peut qu'intéresser les amateurs de cette partie de l'histoire naturelle. Le glacier de *Buet* est connu pour avoir été visité jusqu'à son sommet, & plus d'une fois, par M. de Luc, & être devenu le théâtre de plusieurs observations importantes. Mais la route qu'ils suivirent pour l'atteindre, est dange-

reuse, escarpée, & présente des obstacles presque insurmontables. M. Bourrit a entrepris d'en trouver une autre moins pénible, en gravissant ce glacier par celle de ses faces qui est du côté de la vallée de *Chamouny*, & en s'assurant que la montagne appelée *Mortine* par les gens du pays, n'est autre chose que le glacier en question. C'est à quoi il a pleinement réussi, & il s'est convaincu des avantages de cette nouvelle route en la pratiquant lui-même, après avoir essayé de l'autre. Ainsi, non seulement il a eu la satisfaction d'atteindre le sommet de la plus haute montagne qui soit en avant de la grande chaîne, du *mont Blanc*, mais encore d'y parvenir par un chemin si aisé, que l'on peut en faire plus des deux tiers à mulet. Rien n'empêchera même, selon lui, que l'on ne puisse passer la nuit sur ce glacier, par la facilité d'y porter les choses nécessaires. Il deviendra l'observatoire le plus élevé de tous; on découvrira, à l'aide des télescopes; de nouveaux astres, que l'épaisseur de l'air de nos plaines nous a voilés jusqu'à présent; & peut-être assurera-t-on par-là les rapports de la réfrangibilité avec les différentes colonnes de notre atmosphère.

Mais notre voyageur ne fut pas aussi heureux dans une tentative qu'il engagea deux de ses guides à faire pour tâcher de s'élever autant que cela se pourrait sur le *mont Blanc*.

Leurs

Leurs efforts furent infructueux, & cette montagne fut jugée inaccessible du côté de Chamouny, comme de tous les autres.

On trouve à la fin de cette relation une table des hauteurs des principales montagnes de l'univers, que l'on a mesurées avec quelque exactitude. Celle du *mont Blanc* est de 2391 toises & un tiers au-dessus du niveau de la mer, & il n'en est point d'aussi élevée dans l'ancien monde. Au reste, M. Bourrit promet de donner dans peu une description des glaciers de la Suisse; & quoiqu'il ne soit pas le premier qui ait écrit sur cette matière, on ne peut que l'inviter à remplir un engagement si intéressant pour le public.





S E C O N D E P A R T I E.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

D E L' E U R O P E.

I. *Théorie des traités de commerce entre les nations.* Par M. BOUCHANT, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, lecteur & professeur royal du droit de la nature & des gens, &c. Paris, chez la veuve Duchesne, 1777, vol. in-12 de 538 pages.

L'AUTEUR de cet ouvrage utile, chargé d'enseigner le droit des gens, a cru devoir en traiter d'une manière exacte & détaillée la partie qui concerne le commerce & les traités auxquels il donne lieu entre les nations. Ce choix est d'autant plus judicieux que cette importante matière n'a encore été travaillée *ex professo* par aucun auteur Français, & que l'on attribue généralement la supériorité à cet égard aux *publicistes* Allemands & Hollandais, qui s'y sont principalement attachés. On connaît cependant tout le mérite de l'ouvrage de l'abbé de Mably, sur le droit public de l'Europe. Il y est parlé

des conventions générales entre les nations , touchant la navigation & le commerce : mais le plan de ce favant ne lui ayant pas permis d'en approfondir chaque partie , M. B. a cru pouvoir traiter après lui le même fujet. A quoi l'on peut ajouter que l'attention que donnent aujourd'hui les fouverains à cette partie du bien-être de leurs fujets , & à la confervation des droits qui peuvent leur appartenir fur ces objets importans , rend encore plus intéreffant l'ouvrage que nous annonçons , où tout eft traité dans le plus grand ordre , & où les queftions , même les plus épineufes , font décidées avec autant de folidité que de clarté , en s'appuyant autant fur les principes invariables du droit , que fur les divers traités de commerce qui fubfiftent entre les puiffances de l'Europe. Ces derniers font cités & raflemblés comme des preuves justificatives à la fin du volume. On voit auffi que l'auteur a confulté les jurifconfultes Allemands , & a fu tirer avantage de ce qu'ils ont écrit fur les mêmes matieres.

Cet excellent traité , précédé d'une introduction fur la néceffité & l'utilité du commerce , eft divisé en plufieurs chapitres , dont chacun contient quelques fections avec des notes qui prouvent la vafte érudition de l'auteur , & une grande connoiffance des loix & des coutumes des anciens peuples. Il eft

question dans ces subdivisions, de l'origine du commerce, des précautions qu'il exige, des peuples qui ont affecté l'empire de la mer, de la liberté, de la sûreté, & de la facilité du commerce & de la navigation, des précautions particulières que prennent quelquefois les souverains dans les traités de commerce, des restrictions que l'on apporte à la liberté de la navigation par des bornes convenues, ou pour des marchandises d'un certain genre, & même de la cessation de tout commerce à l'égard de quelques peuples & dans certaines circonstances, du règlement des droits de douane, d'entrée & de sortie, des mesures à prendre pour empêcher la fraude & les vexations des publicains, du salut sur mer, & enfin, de la nécessité imposée aux souverains de veiller à l'exécution des traités de commerce par des moyens convenables, tels que la construction des forteresses, les ambassades, les flottes, les représailles, & même la guerre, &c.

Tel est le plan que l'auteur a suivi dans l'examen & la discussion de ces divers objets. On sent aisément que leur nombre ne nous permet pas de les analyser tous. Il suffira de choisir quelques morceaux de cet ouvrage, pour que nos lecteurs puissent en juger quant au fond & au style.

Rien n'ajoute plus au désastre du nau-

frage, dit M. B., que la coutume injuste & barbare que la plupart des nations avaient autrefois adoptée, & qui subsiste encore aujourd'hui de piller impunément, ou de confisquer les effets que la mer a rejetés sur les bords. Des législateurs avaient cependant travaillé à l'abolir. " *Quel droit*, disait l'empereur Antonin, *le fisc a-t-il sur ce qu'on a perdu par un si triste accident, & faut-il qu'il grossisse son fonds aux dépens des malheureux ?* „ La loi rhodienne, le plus ancien & le plus beau monument de la jurisprudence maritime, ne permettait aux publicains de s'appliquer les effets naufragés, que lorsque le propriétaire ne les avait pas réclamés dans le délai qu'elle fixait. Une constitution de l'empereur Frédéric, destinés à anéantir cette barbarie, suppose qu'elle s'exerçait communément de son tems. Dans le nord, on prit des mesures pour conserver aux propriétaires leurs effets échappés au naufrage. Chrétienne, roi de Dannemarc, disait que l'abolition de la loi qui les confisquait, lui coûtait cent mille écus par an. En France, le droit de *bris & de naufrage* appartenait de tems immémorial au roi, & par concession à l'amiral. Louis XIV y renouça entièrement en 1681, par une ordonnance qui enjoit aux habitans des paroisses voisines de la mer, de secourir ceux qui avaient fait naufrage, de

fauver les effets , & de les conferver aux propriétaires. Notre auteur prétend que , même aujourd'hui , & dans plusieurs endroits de l'Allemagne, les prédicateurs ne fe font point fcrupule de prier Dieu en chaire, *qu'il fe faffe bien des naufrages fur leurs côtes*. Sur quoi nous ne pouvons pas nous difpenfer de dire que cette affertion nous paraît hafardée, & peu conforme à ce que l'on fait d'ailleurs des principes qui dirigent les fouverains en général dans ce fiecle éclairé. Toujours eût-il convenu, à notre avis, que l'auteur eût nommé les contrées de l'Allemagne où l'on récite encore cette étrange liturgie. Il fe trouve, à la vérité, une differtation de *Thomasius*, jurifconfulte Allemand, dans laquelle il entreprend de juftifier & ces prieres & la coutume en elle-même. Mais elle fut publiée en 1703, & les chofes doivent avoir beaucoup changé depuis lors. Notre auteur n'a pas de peine à réfuter folidement ce publicifte, qui avait entrepris de prouver une propofition bien abfurde, en foutenant que la coutume en queftion eft *inhumaine* à la vérité, mais nullement *injuſte*. Or, c'eſt par le fecours des traités de commerce que les fouverains peuvent mettre leurs fujets à l'abri d'auffi horribles vexations.

Les fouverains ne s'en tiennent pas toujours dans leurs traités de commerce à des

précautions générales ; ils en prennent quelquefois de particulieres , pour empêcher que les négocians , obligés par état a vivre en pays étranger , n'y effuient des défagrémens qui leur fassent regretter leur patrie. C'est ainsi que dans les traités entre l'Angleterre & les états-généraux d'une part , avec les rois d'Espagne & de Portugal de l'autre , on a coutume de stipuler que ceux de leurs sujets qui résideront dans ces deux royaumes , jouiront de la liberté de conscience , & que sous prétexte de la différence de religion , on ne refusera pas une sépulture décente à ceux qui y décéderont. Cette dernière clause paraîtrait inutile , si l'on ne connaissait pas la rigueur de l'inquisition. Jamais les anciens n'y auraient pensé , puisqu'ils ne se mêlaient point du culte de *Jupiter peregrinus* , & laissaient à cet égard toute liberté aux étrangers.

Notre auteur , traitant dans le chapitre X des restrictions que l'on apporte quelquefois à la liberté naturelle du commerce , propose & discute fort au long une question importante , & qui aurait trait à la guerre actuellement allumée entre l'Angleterre & les colonies de l'Amérique , savoir : *Si la liberté de trafiquer avec l'ennemi doit se borner aux sujets de l'état , ou si elle doit s'étendre aux nations amies & aux puissances neutres ?* En 1528 , l'Angleterre prétendait interdire aux

autres nations tout commerce avec les ennemis. Cependant peu de tems auparavant, la reine Elifabeth avait porté plainte aux états-généraux, de ce qu'ils avaient fait arrêter des vaisseaux Anglais allant en Espagne, pendant que la guerre était le plus allumée entre ce royaume & les Provinces-Unies. Notre jurisconsulte, après avoir examiné sous toutes les faces une question qui n'a pas moins divisé les savans que les souverains, la décide en distinguant les marchandises en trois classes, dont les unes, comme des armes & des munitions, ne servent que pour la guerre; des secondes, comme des vivres, de l'argent, s'emploient en guerre & hors de guerre; & des troisiemes sont purement de luxe & de commodité. Il ne s'agit point, suivant lui, d'examiner si un autre a droit de porter à l'ennemi des choses qu'il emploiera utilement contre l'autre partie belligérante; mais il suffit que celle-ci soit autorisée à prendre les armes, & à faire usage de ses forces contre toute personne qui rend sa défense plus incertaine ou plus difficile. Les armes & les munitions de guerre ou de bouche doivent être envisagées comme des troupes auxiliaires, aux efforts desquelles on est sans doute en droit de s'opposer.

Nous ne multiplierons pas davantage nos extraits d'un ouvrage qui mérite d'être lu

en entier, & d'occuper une place distinguée dans les bibliothèques des jurisconsultes. Il tire un nouveau prix du soin qu'a pris l'auteur de traiter sa matière autant historiquement que didactiquement, & de rassembler un grand nombre de faits propres à y répandre la lumière. L'érudition, qui y brille partout, ne le cède assurément à celle d'aucun des savans des autres nations qui se sont occupés de pareils sujets.

II. *Sur le patriotisme considéré comme objet d'éducation dans les états monarchiques. Discours de réception prononcé dans l'académie royale des sciences & belles-lettres, par M. DE ZEDLITZ, ministre d'état du roi; avec la réponse du secrétaire perpétuel de l'académie, M. le conseiller privé FORMEY. A Berlin, 1776, in-4°.*

L'ACADÉMIE de Berlin se soutient avec éclat par la protection constante d'un roi ami des lettres, qui n'est pas moins connu par ses succès en ce genre, que par le nombre de ses victoires. M. de Zedlitz, ministre d'état & de justice, qui a dans son département toutes les universités du pays, cultivait lui-même les sciences & les lettres avec trop d'avantage, pour n'être pas agrégé à cette compagnie savante. Le roi, juge supé-

rieur de tous les genres de mérite, a vu cette convenance, & a ordonné à l'académie de mettre ce ministre au nombre de ses membres honoraires. Ce choix, s'il avait besoin d'être justifié, le ferait pleinement par le discours dont on vient de lire le titre, & que l'illustre auteur a fait imprimer tel qu'il l'a prononcé le 7 novembre dernier.

M. de Zedlitz a évité dans son discours les complimens & les éloges, lieux communs, fastidieux & st rebattus. Il a choisi un sujet important, qu'il a traité avec autant d'élégance que de clarté. Il s'était d'abord fait à lui-même ces questions intéressantes : Les sentimens de Cosmopolite & ceux du patriote, sont-ils en opposition ? La liberté, la vertu, & la félicité publique, reçoivent-elles quelque atteinte des devoirs que l'état exige du citoyen ? Ces devoirs peuvent-ils se concilier avec elle ? Existe-t-il des ressorts que l'instituteur doit laisser agir ou arrêter ?

Pour mieux développer ses idées, l'orateur commence par donner la définition du *patriotisme*. " C'est, selon lui, un vif attachement aux loix, aux mœurs, aux constitutions, aux avantages, à la gloire de la société dans laquelle on vit. Ce sentiment étant subordonné à celui de l'amour, en général, est, comme lui, une forte passion. Comme toutes les autres passions, il doit son

origine à l'instinct , au préjugé , ou à la persécution , rarement à la conviction. Le patriotisme , comme l'amour , peut devenir la source des plus grandes vertus , de l'obéissance , de l'activité , de l'oubli de soi-même. Il peut être en même tems la source du vrai contentement , & du bonheur le plus pur. Mais il peut devenir aussi le principe des vices les plus affreux , de l'intolérance , de la cruauté.

Faut-il , continue M. Zedlitz , exciter , encourager , entretenir cette passion ? Ne ferait-ce pas dépouiller le particulier du droit précieux de sentir , de penser , & d'agir comme citoyen du monde , pour l'amour des avantages très-bornés d'une seule société ? „

Il n'est pas difficile de répondre à cette question. Le patriotisme est une passion ; or étouffer une passion , ou l'endormir , c'est couper un nerf ou le nouer ; l'animer jusqu'au fanatisme , c'est exciter une fièvre convulsive. Quel est le milieu entre ces deux extrémités ? Pour le trouver , il faut observer que le patriotisme naît de plusieurs principes différens. S'il doit son origine au préjugé ou à la conviction , l'instituteur ferait de vains efforts pour lui donner une direction déterminée. Il n'est plus question que de savoir s'il faut commencer de bonne heure à exciter par des instructions , le sentiment du

patriotisme. Mais comme M. de Zedlitz se borne à parler *du patriotisme louable tel qu'il doit se trouver dans un état monarchique*, il passe tout de suite à l'objet principal de son discours, & propose cette question : Est-il possible, & serait-il avantageux d'enseigner ou d'inspirer le patriotisme dans les écoles d'un état monarchique ? Nous ne le suivrons pas dans le développement de cette question importante, & nous renvoyons le lecteur au discours même de M. de Zedlitz.

Le secrétaire perpétuel, M. le conseiller privé Formey, a manifesté dans son discours en réponse les sentimens de l'académie sur l'acquisition importante qu'elle a faite en la personne de M. de Zedlitz. Sa briéveté nous permet de l'insérer ici en entier.

“ Il en est, ce me semble, du corps politique comme du corps humain, des états comme des hommes. L'éducation physique précède l'éducation morale; elle la prépare & en assure le succès. L'une & l'autre concourent à procurer à l'individu la plus grande somme de biens à laquelle il puisse raisonnablement aspirer.

Un état qui ne serait composé que de citoyens sains de corps & d'esprit, serait le meilleur possible. Ce n'est qu'une spéculation; on ne saurait se promettre de la réaliser, mais on peut & l'on doit même y tendre constamment.

De toutes les circonstances propres à faciliter la réussite de cette entreprise capitale, la plus favorable serait celle où, sous les auspices d'un monarque plus grand par ses lumières & ses vertus que par ses combats & ses triomphes, des magistrats philosophes, secondés par des savans philosophes, débarraieraient toutes les anciennes routes des épines dont elles sont semées, & conduiraient par la voie la plus courte, ainsi que la plus sûre, au sanctuaire de la vérité & de la vertu.

En dire davantage, ce serait faire tort à la pénétration de ceux qui m'écoutent. 3,

III. *Zend-Avesta, &c. ou le Zend Avesta, la parole vivante de Zoroastre, qui contient la doctrine & les opinions de ce législateur sur Dieu, sur le monde, la nature, l'homme; avec les cérémonies religieuses des Perses. Première partie, qui avec les préliminaires renferme les deux livres nommés Izeschne & Vispéred. A Riga, 1776, in-4°.*

IL n'y a pas beaucoup d'années que tout le monde parlait de Zoroastre, sans avoir lu ses livres; comme bien des gens parlent de l'Alcoran, sans en avoir jamais lu grand-chose. C'est à M. Anquetil du Perron que nous sommes redevables de cette

précieuse découverte. Quoique sa traduction française du Zend-Avesta l'ait suffisamment fait connaître dans toute l'Europe savante, un livre aussi précieux mérite d'être mis à la portée du commun des lecteurs des diverses nations : c'est ce qu'on vient de faire pour l'Allemagne.

On a comparé Zoroastre à Moïse ; quelques savans ont même donné la préférence au premier, attendu, disent-ils, qu'outre la connaissance de la religion & de la morale, il était très-instruit sur la physique & sur l'histoire-naturelle ; d'autres plus hardis ont osé avancer que Moïse l'avait pillé, oubliant que Moïse n'avait pas besoin de piller Zoroastre, puisqu'il était inspiré de Dieu même. Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher de remarquer l'extrême ressemblance qui regne entre leurs sectateurs. Les *guebres* ou *gaires* sont répandus dans l'Asie, comme les juifs en Europe. Les Persans les traitent à peu près comme les chrétiens traitent les juifs. Comme eux, ils sont ignorans, superstitieux, & très-zélés pour leurs rites ; ils jurent par Zoroastre, comme les juifs par Moïse. Il n'y a entr'eux qu'une petite différence ; c'est que les guebres ont une morale très-rigide : observateurs scrupuleux de leurs promesses, ils dédaignent de tromper les mahométans qui les persécutent ; ils sont francs

& sinceres dans leurs procédés comme dans leurs discours. Les juifs ont tous les vices opposés à ces vertus. Mais doit-on les imputer à leur législateur ? & ne serait-il pas plus raisonnable de croire que les mœurs de ce peuple sont plutôt l'ouvrage de ses longues disgraces & de l'avilissement que nous lui avons imprimé ? Accablé sous les chaînes de l'oppression & du mépris ; dans la malheureuse impuissance de les briser par la force, il cherche à les soulever par l'artifice. Il voit que les richesses seules sont capables de le relever de son abaissement, il se livre à l'amour des richesses. Pour en acquérir, il n'a que le commerce, & le commerce frauduleux : est-il étonnant qu'humilié si cruellement par les chrétiens, il cherche à se payer sur leur argent comptant, du mépris qu'ils exercent contre lui ?

Nous n'aurions pas à nous reprocher cette petite digression, si nous pouvions espérer qu'elle excitât dans l'ame des lecteurs quelques sentimens de pitié pour des hommes méprisables, il est vrai, mais dont on pourrait relever l'ame, en les arrachant à leurs viles occupations, & à l'infamie qui y est attachée. Qu'à l'exemple des deux plus grands rois de l'Europe, on cherche l'homme dans un juif, & qu'on y récompense le mérite, si on l'y trouve. Le célèbre Moyse Mendelsohn

a été honoré d'une statue par S. M. le roi de Prusse. Louis XVI vient de récompenser par des lettres de noblesse, le mérite reconnu de M. Cerf Ber de Strasbourg, que ses richesses ont mis à portée de se rendre utile. Si les juifs pouvaient compter de trouver parmi les chrétiens la considération qui est due au mérite, nous ne doutons pas qu'ils ne cherchassent à s'éclairer & à se rendre dignes par leurs vertus, d'être placés dans la classe des honnêtes gens.

Pour revenir à Zoroastre, l'opinion la plus générale est, qu'il vivait sous le regne de Darius. Les progrès qu'il fit dans l'étude de la morale, le rendirent recommandable dans la Médie & dans la Bactriane, où il prêcha sa doctrine. Après s'être fait un grand nombre de profélytes, il se retira dans une caverne, où il vécut long-tems, sans se communiquer aux autres hommes. C'est dans cette retraite qu'il composa ses *révélations*, qui devinrent le code de morale des Indes & de la Perse, & qui acquirent à ce philosophe une réputation immortelle.

Quatre *Vedans* dans le langage *Samskratan*, sont vénérés depuis l'Inde jusqu'à la Chine; mais le Zend-Avesta est l'unique ouvrage qui ait force de législation dans les pays renfermés entre l'Euphrate, l'Oxus & la mer des Indes. On le regarde comme la
parole

parole vivante de Zoroastre, & il est écrit dans l'ancien langage des Perfes septentrionaux, dit *zend*. Les diverses destinées des disciples de Zoroastre les ont obligés de se séparer en deux parties ; les uns adorent le feu sacré à Kirman, & les autres répandus dans le royaume de Guzarate, ont à Surate un temple consacré au feu, où l'on invoque *Ormuzd*.

George Bouchier, Anglais, obtint des guebres de Surate, en 1718, un ouvrage intitulé : *Vendidat sade*, qui réunissait trois écrits de Zoroastre en langage zend, savoir : *Vendidat*, *Zeschne* & *Vispered*. Ces livres furent transportés en Angleterre en 1723. Mais personne ne les entendait. Long-tems après, l'Ecoffais Frazer fit le voyage d'orient, & acheta les deux livres en zend *Izcherne* & *Jetshs* ; mais comme il n'eut pas la précaution en même tems de se faire enseigner par quelque prêtre les langues zend & pehlvi, il n'en fut pas plus avancé.

En 1754, M. Anquetil du Perron, jeune Français, entreprit d'aller sur les lieux, étudier la langue de Zoroastre, & traduire ses livres. Il choisit Kirman pour terme de son voyage. Quelques savans lui promirent l'assistance de la cour ; mais le jeune homme impatient, & ne comptant plus sur ces secours tardifs, manquant de moyens pour

fournir aux frais du voyage , prit le parti de s'engager en qualité de soldat au service de la compagnie des Indes. Il partit de Paris à pied , emportant sur son dos toute sa garde-robe , deux chemises , deux mouchoirs , une paire de bas , un étui de mathématiques ; il s'embarqua à l'Orient, où il trouva son congé & une pension de 500 liv. que ses amis obtinrent pour lui , lorsqu'ils virent qu'il était conduit par une résolution inébranlable , qu'ils ne lui soupçonnaient pas d'abord. Il arriva à Pondichery au bout de six mois ; mais il y fut reçu très-indifféremment. Plusieurs années se passèrent sans qu'il pût faire un pas qui le conduisit vers son but. Toutes ces difficultés ne ralentirent point son courage. " Il parcourut plus de quatre cents lieues dans des contrées inconnues , exposé aux tigres , aux éléphans sauvages , à des troupes de singes , à des nuées de fauterelles , aux corps-de-gardes des différens nababs , plus dangereux que les betes féroces. Tantôt il avait des passeports , tantôt il en manquait ; quelquefois il passait à prix d'argent , & quelquefois en menaçant le pistolet à la main , se donnant pour un Indien quand il le pouvait ; soutenant , quand on le reconnaissait pour Européen , qu'il était un officier député de l'armée du Bengale pour aller à Pondichery , & en imposant par-tout par sa fermeté. „ Il

échappa aux dangers de toute espece auxquels son âge & son inexpérience l'exposaient journellement, & qu'il faut lire dans sa relation même. Il fit la connaissance des deux savans les plus renommés de Surate, & les plus versés dans les langues zend & pehlvi. Ils commencerent par lui donner des notions générales de la théologie & de la philosophie de Zoroastre, & lui firent faire pour cent roupies une copie du *Vendidat* en zend, avec la traduction en pehlvi; mais dans la suite, M. Anquetil a reconnu que cet ouvrage de Zoroastre, qui passe pour le vingtieme, avait souffert beaucoup d'altération. Rien n'égale la lenteur avec laquelle ces deux maîtres lui enseignaient les deux anciennes langues qu'il voulait apprendre. Ils le traînent un tems infini sur l'alphabet, mettant même quelquefois de longs intervalles entre les leçons qu'ils lui donnaient. Ils soupçonnaient le dessein qu'il avait de traduire leurs saints livres; & comme ils regardaient cela comme un grand malheur, ils furent jusqu'à lui refuser enfin leurs leçons. Heureusement pour M. Anquetil, il avait à Surate un frere qui était parvenu au poste de directeur du comptoir. Il profita adroitement de cette circonstance pour en imposer à ses maîtres; il les quitta brusquement, en leur déclarant que le manuscrit du *Vendidat* qu'ils lui avaient

fourni, était falsifié, & les menaça même de se venger de cette ruse. Il s'adressa à un autre savant nommé *Dourab*, plus honnête homme, qui lui en procura un exemplaire authentique. Celui-ci ne se doutait pas du dessein de M. Anquetil, sans quoi il aurait été aussi scrupuleux que ses confrères. Il serait trop long de rapporter tous les moyens que le jeune Anquetil mit en œuvre pour former la collection des livres de Zoroastre, & toutes les circonstances favorables sans le secours desquelles il n'aurait jamais pu réussir. Il suffira de dire qu'on fit diverses tentatives pour lui reprendre, par la force ses acquisitions, & que ce ne fut qu'au moyen de ses pistolets qu'il présentait à tous les agresseurs, que cette possession tant désirée, & si chèrement achetée demeura entre ses mains.

Vers la fin du mois de mars 1759, il commença un dictionnaire pehlvi-perfan, & peu de tems après il se mit à traduire le *Vendidad*, mais en prenant toutes les précautions possibles pour n'être pas découvert. M. Anquetil de son côté travaillait avec une assiduité incroyable, qui porta atteinte à sa santé. Il ne vivait que de riz & de lentilles; & ne cessait de penser à ce qu'on dirait en Europe d'une entreprise aussi hardie, & à la manière dont il serait reçu à son retour. Ces considérations le soutenaient, & ses efforts

ont été couronnés d'un succès dont il a eu lieu d'être satisfait. C'est sur de tels modèles que doivent sans cesse fixer les yeux, ceux qui courent la pénible carrière de la gloire.

IV. *Recherches sur la faculté de sentir & sur celle de connaître, avec cette épigraphe :*

. . . Sin, has-ne possim accedere partes,
 Frigidus obstiterit circum præcordia sanguis
 Rura mihi, & rigui placeant in vallibus amnes,
 Flumina amem sylvasque inglorius.

VIRG. Georgic. lib. II, v. 483 & s.

A Berlin, 1776, in-8°.

IL serait bien à souhaiter que toute la métaphysique fût réduite en petits traités aussi lumineux que celui-ci. C'est une réponse à la dernière question proposée par l'académie royale de Prusse. Le premier *accessit* lui a été accordé, & cela suppose une grande supériorité dans l'écrit qui a été couronné.

En simplifiant la théorie de l'ame, on parvient à la réduire à l'examen de deux facultés primitives, qui sont la source & le fondement de toutes les autres, *connaître* & *sentir* : objets que le commun des hommes croit bien aisé à considérer ; abymes profonds pour le philosophe. Il n'y a qu'un

moyen de parvenir à démêler les questions embarrassantes qui se présentent ici ; c'est de choisir une méthode propre à les lier , à les subordonner entr'elles : & la nature du sujet ne permet pas d'hésiter sur le choix de cette méthode. Comme nous ne connaissons que des faits , & même un petit nombre de faits , eux seuls peuvent nous conduire aux principes généraux. La méthode analytique est donc la seule dont on puisse espérer quelques succès.

“ Pour suivre cette route , dit l'auteur , je jeterai un coup-d'œil modeste sur l'économie de notre être ; j'observerai avec attention les principaux phénomènes qui s'offrent à nos yeux ; j'en déduirai des conséquences que je suivrai autant qu'il me sera possible ; je lierai entr'eux les résultats que j'obtiendrai par ce moyen ; & j'examinerai leur influence sur les opinions , les connaissances & les mœurs des hommes.

Les premiers développemens de la faculté de sentir & de celle de connaître , se font presque en même tems ; mais il s'en faut bien que leurs accroissemens soient aussi simultanés. La première de ces facultés s'exerce pendant long-tems avec bien plus de force que la seconde. L'ame alors est occupée de sensations très-vives , qui donnent un exercice considérable à son activité , tandis que

La connaissance reste à peu près la même. Dans les commencemens de notre existence, l'ame s'occupe beaucoup d'elle-même, très-peu des sensations qu'elle éprouve. Si dans la suite l'ame est soumise à des sensations plus fortes, & en plus grand nombre, la faculté de sentir prend des accroissemens prodigieux; au lieu que la faculté de connaître, n'a encore qu'un exercice qui mérite à peine ce nom. Voyez les enfans & les animaux dans les tems qui suivent leur naissance: leur ame n'est guere occupée que des modifications qu'elle éprouve; mais elle en est fortement occupée, car le sentiment s'accroît très-vîte & très-rapidement; leurs pleurs, leurs gestes, leurs cris, tout prouve avec quelle vivacité ils sentent déjà, tandis qu'à peine ils connaissent.

Quand & comment la faculté de connaître prend-elle des accroissemens? Ce n'est que lorsque l'ame, après avoir éprouvé plusieurs idées sensibles, vient à les comparer: de cette comparaison résultent les sentimens de mieux être, & de moins bien être. Cela suppose déjà un certain exercice de la faculté de connaître; mais cet exercice est encore infiniment restreint. Dans ces comparaisons, l'ame s'occupe presque uniquement d'elle-même; elle ne cherche point encore à con-

naître les objets de ses sensations, elle n'en a qu'une simple apperception.

Voici les principes de cette théorie:

I. *A certains mouvemens déterminés du corps répondent des modifications déterminées de l'ame.*

II. *Certaines modifications de l'ame sont suivies de certains mouvemens déterminés du corps.*

“ Les sens sont la première source de nos sentimens & de nos connoissances. Les personnes privées d'un sens, sont privées en même tems des idées relatives à ce sens. De plus, si nous analysons les idées les plus abstraites, les plus spiritualisées, si nous les décomposons dans leurs élémens premiers, si nous remontons à leur origine, nous parvenons toujours en dernière analyse, à des idées sensibles. L'idée de Dieu, par exemple, n'est-elle pas due à la contemplation de l'univers? Les idées de bonté & de justice n'ont-elles pas été précédées par la considération des actions des hommes? Lors donc qu'on avance en général qu'il y a deux sources de nos idées, les sens & les réflexions, cette phrase a besoin d'explication, & il est nécessaire d'avertir que les sens sont la source première & générale de nos connoissances, & que la réflexion ne fait que travailler sur les idées acquises par les sens.

Le corps est l'instrument de toutes les opérations de l'homme ; c'est en revêtant les idées de signes , & en les exprimant par le moyen de la parole , qu'il peut répandre & communiquer ses connaissances ; & ces mêmes connaissances ne se gravent profondément dans l'esprit de ceux qui les inventent , & dans l'esprit de ceux qui les reçoivent , que par le moyen du sentiment. C'est ce que démontre le pouvoir de l'éloquence sur tous les hommes , de tous les tems & de tous les lieux. C'est par le sentiment que l'ame sort de cet état de froide contemplation , dans lequel elle ne ferait que languir ; c'est par lui que les idées les plus abstraites prennent de la vie & de la couleur ; c'est par le sentiment , aidé de l'imagination , que l'homme de lettres , seul dans son cabinet , est susceptible des transports les plus vifs , & s'anime d'un zèle toujours plus grand pour la découverte de la vérité. . . Le fondement physique de cela consiste en ce que les parties du cerveau qui se meuvent à l'occasion des idées sensibles , se meuvent aussi à l'occasion des idées abstraites , quoique suivant d'autres combinaisons. Leurs mouvemens ont la propriété d'affecter l'ame , & de lui faire éprouver du plaisir & de la douleur ; & voilà pourquoi les idées abstraites produisent des effets analogues. . . En un mot , l'origine des idées

abstraites étant la même que celle des idées sensibles, celles-ci étant le fondement de celles-là, l'action des premières doit produire des effets qui aient une certaine analogie avec ceux des dernières; ou plutôt ces diverses espèces d'idées doivent se réveiller les unes les autres. Ainsi la faculté de sentir donne de l'énergie à la faculté de connaître. „ L'auteur en allègue ici pour exemple l'effet des spectacles: & ce morceau est tout-à-fait intéressant. Nous l'aurions placé ici, s'il était moins long. Mais un autre exemple plus intéressant peut-être & plus général, de l'influence que peut avoir la faculté de sentir sur les progrès de la faculté de connaître, c'est l'algèbre & la haute analyse, qu'on a souvent opposés au système de ceux qui comme l'auteur rapportent à la faculté de sentir toutes les connaissances humaines.

Si jamais il y a eu des sujets qui par leur difficulté & leur complication, semblaient passer la portée de l'esprit humain, ce sont sans doute ceux dont s'occupe la géométrie moderne, & qui roulent sur le système du monde, sur la perfection des lunettes, de l'horlogerie, &c. Que d'idées & d'idées abstraites ne faut-il pas combiner ensemble? Et comment en tirer les résultats? C'est ici que l'art des signes brille dans tout son éclat. D'illustres modernes l'ont porté à une perfection

que les anciens n'avaient pas seulement entrevue. Les opérations de la nature se font par gradations insensibles. Les mouvemens les plus irréguliers en apparence, & les plus variables, passent d'un état à un autre par une multitude d'états intermédiaires, qui diffèrent infiniment peu les uns des autres. Les élémens de ces courbes que les corps décrivent, dont la nature révoltait l'imagination, & se refusait presque aux recherches de l'entendement pur, l'art a su les fixer par des signes ; il a déterminé les rapports de ces signes ; il a enseigné à opérer sur ces signes, & a rendu praticables sur eux des opérations qui auraient été impraticables sur les idées. " Comment cela ? C'est que l'esprit se reposant sur les signes des idées qui y sont attachées, porte toutes ses forces vers la combinaison de ces signes, sans se demander raison à chaque instant des changemens qui surviennent dans les idées (ce qui deviendrait impossible par la longueur du travail que cela exigerait), sur qu'à la fin il démêlera la nature des résultats, en analysant les signes qui les composent, & qu'en repassant sur ses opérations, il acquerra des idées précises de sa marche. Par ce moyen, il fait entrer dans une seule équation une foule innombrable d'idées ; il considère les rapports des quantités évanouissantes comme

des choses sensibles. Pendant tout le calcul ils paraissent sous la forme de quantités sensibles, & disparaissent à la fin, en laissant à leur place les quantités même parvenues à une certaine grandeur. Par-là, les mouvemens variables se calculent suivant les loix des mouvemens uniformes; les figures curvilignes sont soumises aux mesures des figures rectilignes, &c.

L'esprit est soulagé à chaque pas, en confiant au papier des combinaisons qui l'étoufferaient & l'empêcheraient d'aller plus loin. Enfin on en vient, pour ainsi dire, à raisonner par les yeux; on acheve d'un trait de plume ce dont l'intelligence humaine la plus élevée aurait été incapable. Ces calculs si difficiles & si compliqués, dont plusieurs philosophes ne voulaient pas reconnaître l'utilité, ont conduit plus d'une fois à l'explication des phénomènes que la nature nous présente journellement. Ainsi la théorie encore toute nouvelle des fonctions discontinues a fait découvrir les véritables idées qu'on devait se former de la nature & de la propagation du son, &c. „ Après l'exemple de l'analyse, les autres ne méritent pas d'être exposés.

L'application des principes posés dans les deux premières parties de ce discours, est destinée à montrer quel est l'effet des deux

facultés de sentir & de connaître sur le génie & le caractère des hommes. Grande matière que l'auteur n'ose qu'effleurer, mais sur laquelle il ne laisse pas de montrer toujours un grand fonds de philosophie; qu'on en juge par ce seul échantillon.

“ Il y a dans le caractère & le génie des hommes deux choses principales à considérer, la trempe même du caractère & du génie, & leur tournure, leur tendance vers certains objets. La dernière de ces choses décide de la nature des effets produits, la première décide de leur intensité. C'est par un effet de la tournure du caractère, ou du génie, qu'un homme devient magistrat, politique, négociant, homme de lettres, militaire, &c. C'est par un effet de la trempe de son caractère & de son génie, qu'il fait des progrès plus ou moins grands, qu'il se distingue plus ou moins dans ces différens états, & dans toutes les choses auxquelles il est appelé. Or, c'est l'intensité du sentiment, le développement de la faculté de connaître, & le rapport de ces deux facultés, qui déterminent la trempe du caractère & du génie. „



V. *Observations à messieurs de l'académie française, au sujet d'une lettre de M. DE VOLTAIRE, lue dans cette académie à la solennité de la S. Louis, le 25 auguste, vulgairément août, 1776. Par M. le chevalier RUTLIDGE. In-8° de 41 pages.*

L'ADMIRATION outrée & même un peu fanatique des traducteurs de Shakespear pour cet auteur, a excité le zele de M. de Voltaire en faveur des premiers tragiques de notre nation. On ne peut nier que dans ce procédé il ne se soit glissé un peu d'amour-propre ; car il est impossible de ne pas compter l'auteur de *Zaire*, &c. &c. parmi les écrivains qui font le plus d'honneur à la scene française. M. de Voltaire a donc déferé l'enthousiasme des nouveaux panégyristes au jugement de l'académie. Il avait été révolté de trouver dans leur préface que Shakespear était *le dieu créateur de l'art sublime du théâtre, qui reçut de ses mains l'existence & la perfection.* M. le chevalier Rutlidge prend la défense de Shakespear & de ses traducteurs : il répond que cette assertion ne peut regarder que l'Angleterre. Eh ! pourquoi les traducteurs ne se sont-ils pas expliqués aussi clairement ? Ils auraient évité par-là toute réclamation. M. le chevalier

Rutledge remarque, peut-être avec raison, que les vers blancs de Shakespeare ne peuvent se rendre en vers blancs français ; parce qu'il n'y eut jamais réellement de vers blancs dans notre langue : ôtez la rime, l'effet de la versification s'anéantit.

Mais dans la langue anglaise, dont tous les mots ont des terminaisons appuyées, on peut faire des vers sans rime aussi harmonieux que ceux qui sont rimés. L'auteur de ces observations prétend justifier dans le *César* de Shakespeare jusqu'au personnage de ce *savetier insolent & bouffon qui se fait tancer par des sénateurs*. Il assure que cette espèce de défaut n'est que relative : il a peut-être encore raison ; car c'est un défaut insupportable pour la plupart des hommes d'un esprit cultivé, & cela doit être charmant pour la populace. "C'est, ajoute-t-il, l'imitation de la nature : sans doute ; mais la base de tous les arts est l'imitation de la nature choisie. „

Nous ne pouvons relever tout ce qui nous a choqués dans cette brochure ; nous nous arrêterons seulement à cette assertion : *Racine*, dit M. le chevalier Rutledge, *n'est qu'élegant, pur & châtié ; mais la force de la nature existe dans Shakespeare & dans Shakespeare seul*. Il paraît que M. L. C. de R. connaît très-peu Racine. L'élégance & la

pureté ne forment qu'une très-petite partie du mérite de cet auteur ; & la force de la nature existe très-certainement dans les rôles d'Hermione , de Roxane , de Clitemnestre , de Phedre , &c. &c.

De toutes ces discussions on finira par conclure que les pieces de Shakespear offrent plus de hardiesse & d'action que les nôtres ; que cet auteur a beaucoup de génie ; mais que ses ouvrages se ressentent de la barbarie de son siècle , & qu'il est très-éloigné de la perfection où les maîtres de la scène française ont porté chez nous l'art dramatique.





TROISIEME PARTIE.

PIECES FUGITIVES.

I. *Les devoirs de l'hospitalité généreusement remplis. Nouvelle. Suite.*

IL y avait déjà six jours qu'elle était ensevelie, lorsque je reçus un paquet à mon adresse, qui contenait des papiers cachetés, & une petite lettre pour moi, que voici :

MADAME. Je me suis chargé de la triste commission de vous annoncer la mort de M. Du Theil, officier Français, prisonnier, qui est décédé avec courage, ne pouvant être guéri de la blessure profonde qu'il avait reçue d'un coup de sabre, qui lui avait emporté toute la joue gauche avec partie de l'os frontal. Voici des papiers cachetés, comme il me les a remis, pour vous les faire passer. Je suis, madame, avec considération, &c. MEYER, Ch. M.

CE paquet ne contenait que la copie de la lettre écrite au pere par M. Du Theil, & l'original de la lettre écrite de Besançon par Sophie à son amant. Elle est, comme vous voyez, sans autre signature que son nom de

D

baptême. Nous n'acquimes donc aucune lumière. Voilà ces deux lettres ; lisez-les :

*Copie de la lettre de M. Du Theil au pere
de Sophie.*

MONSIEUR. J'ai appris que vous aviez commencé contre moi des poursuites comme contre un ravisseur. Votre cœur généreux vous aurait-il permis de perdre le fils d'un de vos amis, qui était votre parent, qui m'avait recommandé à vous en mourant ; un jeune homme dont vous avez été le tuteur, qui fait encore gloire d'avoir reçu par vos conseils les principes de vertu, dont il a tâché de ne point s'écarter ; enfin, un homme que vous aviez choisi pour votre gendre ? La lettre de votre fille, ma chere épouse, dont je vous envoie copie, vous prouvera qu'il n'y avait aucun concert entre nous, & que je ne fus point son ravisseur. L'état où je suis, blessé à mort, vous défarmera sans doute. Je pardonne sincèrement à la personne qui n'a cessé de nous nuire. Mais accordez à votre fille & à moi le pardon que je sollicite de votre bonté, des bords de mon tombeau. Votre fille était réduite au désespoir, je ne pouvais la garantir qu'en l'épousant. En vain je lui proposai de la ramener auprès de vous. Les maux qu'elle avait soufferts & ceux qu'elle redoutait encore, l'em-

péchèrent de suivre mes conseils. Elle étoit résolue d'aller en Suisse ou en Hollande, chercher quelque dame compatissante, qui voulût la recevoir à son service. Devais-je l'abandonner à son désespoir? Je ne pouvais la sauver qu'en lui donnant la main. Nous nous rendîmes dans le Porentrui; & par le crédit d'un officier Suisse, que j'avois connu au service, nous trouvâmes enfin un curé, qui consentit à bénir notre mariage; je vous en envoie, monsieur, la déclaration. Ma chère épouse est grosse. Je recommande au retour de votre tendresse, cette fille qui faisait par ses vertus votre joie, avant votre second mariage; cette fille qui n'a jamais cessé de vous honorer & de vous chérir. L'enfant qu'elle porte, monsieur, est le mien, il est le vôtre. Devenez son pere, puisque la Providence va le priver de mon appui. Rappelez incessamment, je vous supplie, votre fille auprès de vous, des lieux où elle s'est retirée, & d'où elle vous écrit. Dans cette espérance, je mourrai tranquille, & ce doux espoir adoucit les regrets de la quitter. Je lui donne & lègue tous mes biens, & à l'enfant dont elle doit accoucher. Je vous établis mon exécuteur testamentaire, pour faire observer ma dernière volonté. Voici l'acte que j'en ai fait dresser. J'emporterai, monsieur, au tombeau pour vous les sentimens de la plus sincère re-

connaissance & du plus profond respect, &c.
DU THEIL.

Copie de la lettre de Sophie, écrite de Besançon à M. Du Theil.

MON évafion aura fait affez de bruit, mon cher monsieur, pour que vous en ayez été instruit. C'est à vos yeux sur-tout que je desire de justifier cette étrange démarche, où m'ont poussé l'abandon & le désespoir. A peine ma belle-mere fut-elle entrée dans la maison, qu'elle me fit essuyer ses hauteurs, ses mépris, ses caprices redoublés. Je les supportai avec patience, & je cherchai par mes complaisances à gagner son amitié. Ma souplesse devint, pour cette femme altiere, une raison de plus pour m'avilir à ses yeux. *On voyait bien de quel sang ignoble j'étais sortie.* Elle faififfait toutes les occasions d'indisposer mon pere contre moi. Le moindre oubli, les plus légères méprises, étaient défigurés, exagérés, empoisonnés. Souvent même la fausseté entrait dans ses accusations, ses plaintes, ses rapports. Si mon tendre pere voulait m'excuser, il éprouvait les expressions les plus vives de la mauvaise humeur. Dès qu'elle fut grosse, les rigueurs s'accrurent. Ce fut alors qu'elle commença, monsieur, à vous prendre en haine. Vous devintes l'objet de ses fréquentes railleries. *Il fallait être for-*

embarrassé d'une fille, pour la donner à un petit lieutenant. . . Vous n'étiez pas fait pour espérer de l'avancement. . . Il était né pour être un clerc de procureur ; il en a l'assiduité à lire & à écrire. . . Il finira par se faire chartreux. . . Quand elle eut accouché d'un fils, ce fut pire encore. Je compris alors que la crainte de voir sortir de la maison le bien de feu ma chere mere, l'engageait à chercher à rompre le projet, consenti par mon pere, de notre mariage. A peine fûtes-vous parti pour votre régiment, qu'elle s'en expliqua. *Quand il y a un fils dans une maison, & qu'on a quelque noblesse dans les sentimens, on pense à le pousser. On craint de partager les biens. Une fille bien née, entrant dans ces vuës, se dispose à couler ses jours paisibles dans la douce retraite d'un couvent. Il n'y a que des ames sans énergie, qui pensent autrement.* Mon pere contredifait-il assez doucement ces propos : c'était alors une dispute aigre, qui m'attirait quelque défagrément particulier. Ainsi se passa tout l'été. Quand vous fûtes de retour d'Allemagne, à l'entrée de l'hiver, elle me défendit, en présence de mon pere, de vous recevoir. *Il faut une fois rompre ces amours doucereux & bourgeois.* Mon pere voulut repliquer. *Si vous voûlez, monsieur, remplir votre maison de tant d'especes roturières, il faudra, tôt ou tard, que j'en sorte*

avec mon fils. . . Enfin , au mois de janvier , elle me déclara que sa cousine , supérieure du couvent des carmélites , voulait bien me recevoir comme novice , qu'à sa considération elle me distinguerait , qu'il n'y avait que des filles de bonne maison , qu'elle me conseillait de consentir au seul parti qui me convenait & qui m'offrait tous les agrémens d'une retraite honorable. Je répondis pour la première fois avec fermeté , que je n'avais aucun goût pour le couvent , que je n'avais point été élevée pour cet état , que mon cher pere m'avait destinée au mariage , qu'il m'avait promise à M. Du Theil , que l'on n'avait qu'à conclure cette union assortie , ou que l'on pouvait me mettre en pension chez ma tante. Mon pere prit la parole , la dispute s'engagea , & je fortis. Peu de tems après , mon pere vint dans ma chambre , & me dit avec un ton de bonté , il faut , ma chere fille , céder en apparence , gagner du tems , attendre encore une année , & entrer dans le couvent comme simple pensionnaire , jusqu'à ce que je puisse conclure votre mariage après la prochaine campagne. Dès ce jour , ma belle-mere ne voulut plus me voir , & me faisait apporter à manger dans ma chambre. Mon pere y vint en secret une seule fois , & me dit qu'il arrangeait tout pour me faire recevoir pensionnaire dans le couvent , qu'il trouvait

des oppositions, mais qu'il espérait de les surmonter. Plusieurs jours s'écoulerent, & je demeurais incertaine sur mon sort. On vint enfin m'annoncer que le surlendemain je partirais pour le couvent. Je m'y disposais, lorsque je reçus une lettre de ma cousine, pensionnaire dans la même maison, qui m'avertissait de ne point consentir à y entrer; que, si j'y étais une fois, je n'en sortirais plus; que c'était un complot formé entre la supérieure très-despotique & ma belle-mère; que jamais mon pere n'aurait la fermeté de résister à ces deux femmes impérieuses; qu'elle avait entendu la supérieure disant à ma mère: *Envoyez-la seulement, je vous réponds qu'elle fera son noviciat; elle succombera sous ses rigueurs, ou elle fera de bonne grace ses vœux.* Après la lecture de cette lettre, ne consultant plus que mon désespoir, je fis un paquet de ce que j'avais de plus précieux, j'engageai une voisine à le porter & à m'accompagner. Je fortis par le jardin, dès le matin; je me rendis à la campagne que mon pere possède près de la ville. Je renvoyai tout de suite cette voisine, avec défense de découvrir, si on la questionnait, où j'étais allée. Je dis au fermier que mon pere m'avait chargée d'aller à trois lieues de là visiter une parente. Il mit les chevaux à une chaise. Arrivée au cabaret de la ville, je gardai la chaise, & renvoyai

les chevaux & le fermier , en lui recomman-
 dant de venir le lendemain après midi , avec
 les chevaux , pour me ramener. Dès qu'il fut
 parti , je fis atteler des chevaux de poste à la
 chaise. J'ai fait diligence , & je suis arrivée à
 Befançon , d'où je vous écris. J'ai vendu la
 chaise , parce que je trouve une bonne occa-
 sion pour aller à Pontarlier avec une dame.
 Je me suis fait passer dans la route pour une
 marchande de modes qui va en Suisse. Je vous
 attendrai , mon cher monsieur , à Pontarlier.
 Si votre cœur est le même pour moi ; si ma
 témérité ne vous alarme point ; si mon en-
 nemie ne vous intimide pas , venez , mon
 cher Du Theil , partager mon infortune , ou
 me donner vos conseils ; vous associer à mes
 malheurs , ou me diriger dans ce que je dois
 faire pour m'en affranchir. Nous avons été
 unis par une inclination mutuelle , & par le
 consentement de mon pere. Je ne prescriis
 rien à votre cœur , qui m'a souvent exprimé
 avec sincérité ce qu'il sentait ; comme le
 mien , long-tems autorisé par l'aveu pater-
 nel , vous a répondu avec naïveté. Vous l'en-
 tendrez encore ; mais jamais , non jamais , je
 ne rentrerai sous le dur esclavage d'une ma-
 râtre. SOPHIE.

APRÈS que j'eus lu ces lettres , la dame
 Elisabeth continua : Depuis huit ans que ces

deux époux sont morts , nous avons inutilement fait des perquisitions pour découvrir les parens de ces infortunés. Divers officiers Suisses , plusieurs négocians ont pris d'inutiles informations. Jusqu'ici nos recherches ont été inutiles , nous sommes dans la même obscurité. Mais j'ai pris soin de la petite Sophie. Dès qu'elle sera en âge , je tacherai de la mettre en état de gagner sa vie , par quelque travail qui lui convienne. Tant que je vivrai , elle partagera avec mes enfans mon amitié & mes soins.

AINSI finit le récit de la femme généreuse & hospitalière. Par diverses questions je fis parler la petite Sophie , & je lui trouvai du jugement , de la douceur , de la sensibilité , & des graces. Je voulus lui faire un présent , elle tourna aussitôt les yeux sur la bonne maman , qui avait grand'peine à y consentir. Vous jouirez , lui dis-je , de la douce satisfaction de faire chaque jour du bien à cet aimable enfant , pourquoi refuseriez-vous à mon cœur , touché de votre exemple , de partager une petite partie de ce plaisir ? Ma part ne diminuera point la vôtre. Peu de tems après , j'envoyai encore à cette jeune fille , qui lisait déjà assez correctement , quelques livres convenables à son âge. Chaque jour , la dame Elisabeth , en contemplant &

en servant Sophie, jouit du délicieux contentement que goûte une ame honnête, qui fait persévérer à faire le bien. Le bonheur fut toujours le partage des cœurs bienfaisans.

II. *Lettres de Sophie, ou voyage de Memmel jusqu'en Saxe. Extrait de l'allemand. Suite.*

L E T T R E X X I V. *Suite.*

Sophie à madame E.

“ CE jeune homme est de la plus belle figure, dit le brigadier, il paraît même très-instruit. Oh, interrompt le maître du logis, il ferait très-capable d'être professeur; il entend la langue française, la musique, & tout ce qui est galant: mais le sort le persécute avec une rigueur singulière.

Mon ange, cria sa femme d'un ton qui contrastait furieusement avec ce mot, mon ange, pour l'amour de Dieu, que faites-vous donc encore? Eh quoi? dit le mari d'un air timide. — Vous avez oublié madame de la Montagne, cria-t-elle; vous avez épuisé tout le potage, sans songer à la pauvre madame de la Montagne. „

Comme M. Schulz rentrait dans la salle, elle se tourna vers le brigadier: “ Vous parlez d'une belle figure: bon Dieu! quand on

n'a rien, on ne saurait vivre d'un beau visage !

• Pourquoi non, dit le brigadier ?

Ah, méchant ! il faut au moins avec cela un bon habit. „

M. Schulz, qui en entrant avait cherché sa canne & son chapeau, s'excusa d'être obligé de quitter la compagnie.

• “ Où allez-vous donc ? Que veut dire cela ? Voulez-vous sortir de table à faim ? Vous ne trouverez certainement pas à dîner chez vous. „

• Il gagna la porte, tremblant de tous ses membres.

• “ Hé bien, je ne vous laisserai point aller. D'un ton aigre & railleur : Frédéric, ne le laissez pas sortir.

Hé, monsieur, lui dit le brigadier en français, demeurez, si cela se peut ; je serai charmé de faire connaissance avec vous. „ Le plaisir d'entendre parler français, l'espérance d'être protégé, ou ce que je croirais encore plus, la faim, le rappella.

Le brigadier fit la conversation avec lui, & trouva qu'il parlait très-correctement français. Il lui demanda pourquoi il ne donnait pas des leçons de cette langue, & de plusieurs sciences qu'il possédait. “ Ma mauvaise fortune, répondit-il avec une rougeur intéressante, mon habit & ma qualité d'étranger,

me nuisent par-tout. „ Il dit cela avec une forte de désespoir , & il éluda constamment toutes les questions relatives à ses circonstances.— Quand on a trop long-tems éprouvé la dureté des autres hommes , on se laisse sans doute de les entretenir de ses malheurs. Ah , que j'aurais voulu pouvoir lui mettre un louis dans la main ! Cependant la dame du logis gardait le silence , parce qu'elle ne comprenait pas une syllabe de tout ce que l'on disait. Elle se dédommageait en criant de toute sa force , à chaque plat que l'on servait , pour rappeler à son mari la pauvre madame de la Montagne.

M. Schulz commençait à prendre un air plus ouvert , qui lui allait à merveille , lorsque par malheur on appella le brigadier. Chacun reprit sa place , après qu'on eut déploré , presque en hurlant , le contretems qui nous enlevait un convive. Dans le feu de la conversation , mon voisin tendit son assiette : “ Hé , monsié , vous êtes sujet aux hypocondres ; vous ne devez pas trop manger. „ En disant cela , elle chargeait l'assiette d'une énorme portion de ragoût , à laquelle le jeune homme ne toucha pas. “ C'est une terrible nuisance que cette hypocondrie ! Et ce pauvre homme n'a personne qui prenne soin de lui. Il donne des leçons à mes enfans ; & il vient ici quatre fois la semaine , pour manger au

moins quelque chose de chaud. (A son fils.)
Hé bien, Fritz , as-tu vu le chameau? „

“ Oui , maman , & le gouverneur de Charles me fit de grands complimens , & ne voulait jamais passer devant moi. „

“ Petit nigaud , tu pouvais très-bien prendre le pas ; il y a bien de la différence entre un gouverneur & un jeune gentilhomme. „

Fritz sourit , & regarda son maître , comme pour lui demander excuse. Une aimable personne qui était à côté du jeune garçon , l'embrassa en disant : “ Ce que vous faites là , mérite un baiser. „ Elle lui en donna un , qu'elle souhaitait aussi bien que moi à M. Schulz. La dame lui fit signe de se retirer ; il ne s'en aperçut point. “ Eh bien , Fritz , qu'attends-tu donc ? Les enfans & les gens qui ne font pas de la compagnie , ne doivent pas tableer si long-tems. „ M. Schulz confus , plia promptement sa serviette. Cette dernière humiliation m'arracha une larme ; comme nous étions ferrés , elle tomba sur sa main avancée pour plier sa serviette. Il la fit disparaître par un baiser : “ Elle est trop noble , dit-il à voix basse , pour que je puisse la laisser là. „ Son air me demandait bien clairement si j'étais fâchée ; & la manière dont il se leva , me dit qu'il avait entendu la réponse muette de mes yeux. La dame le rappella pour lui tendre , sans mot

dire, au travers de la table, un couple de beignets. Il les refusait; mais elle se leva vivement pour les mettre dans sa poche, de gré ou de force. Fritz accourut, il les plia dans du papier, & les lui présenta en lui baissant la main. “ Hé bien, petit drôle, je te l’ai si souvent défendu. ”

“ Eh, maman . . . il . . . (il n’osait pas dire ce qu’il pensait) . . . il . . . a de si belles mains. ” Il avait raison, & tout ce que nous étions là de jeunes filles, nous l’avouâmes par un coup-d’œil.

Elle courut à la fenêtre, pour lui crier que s’il avait le tems, il devait venir dans l’après-dîné au jardin, où elle avait quelque chose à lui donner à faire. — “ Mesdemoiselles, dit-elle en se remettant, s’il était moins mal vêtu, n’est-il pas vrai qu’il ferait dangereux? ” Nous nous taisions toutes; Hortense fut la seule qui fit entendre un hem méprisant.

Notre aimable hôtesse semblait épuisée; il lui fallait du tems pour inventer de nouvelles grossièretés. En attendant qu’elle en trouvât de plus dégoûtantes, elle s’avisâ de ramasser sur nos assiettes des miettes de pâtisseries, & elle ordonna à un laquais de les porter à madame de la Montagne. Je ne fais si cette dame est plus à plaindre que M. Schulz. J’étais déçolée de n’avoir pas M. Raze, qui aurait

à coup sûr richement payé toutes ces impertinences. Je priaï Dieu de tout mon cœur, *de ne me donner ni pauvreté ni richesses.*

Le mari, plus doux qu'un agneau, écoutait tout sans mot dire.

Cependant — il peut avoir eu ses raisons. Madame Vanberg, qui paraît avoir quelque autorité sur elle, écoutait avec la plus grande attention, sans arrêter ce torrent de grossièretés. J'avoue que cette excessive indulgence me tenait au cœur; pour moi, selon ma douceur ordinaire, j'aurais très-volontiers lapidé cette femme insupportable. J'ai eu occasion de souffrir une fois un procédé à peu près semblable; mais au bout d'un demi quart d'heure, ma patience fut épuisée.

Vous parlerai-je encore de M. Schulz? — Il en fera ce qu'il pourra — je ne puis me taire. — Nous montâmes en carrosse pour aller au jardin, qui est magnifique. — Je fus scandalisée que la nature ne refusât pas de prodiguer ses trésors à une pareille femme. — Des ronces & des épines. — Mais c'est pousser trop loin le ressentiment. — Insensible au milieu de tant de beautés, elle me paraissait aussi déplacée qu'un aveugle dans la galerie de Sans-Souci.

La chaleur nous conduisit dans une belle allée de verdure, où nous jouissions de toute

la beauté du printems, tandis que la dame allait quere lant & frappant tout ce qui étoit autour d'elle. Hortense l'accompagna, au grand chagrin de sa mere, d'un champ de bataille à l'autre. Les ames grossieres se cherchent comme les ames délicates; mais quel peut être entr'elles le lien de l'amitié? C'est ce que j'ignore.

Dans ce moment arriva M. Schulz, fatigué comme on doit l'être quand on a fait un demi-mille à pied à l'ardeur du soleil, & qu'on ne jouit pas d'une bonne santé. Hortense, qui se trouva la premiere sur son passage, ne daigna pas faire attention à lui lorsqu'il la salua. Pour nous, toutes les autres filles qui se trouvaient là, nous ne fimes pas la moindre attention à son habit, tandis qu'il montait l'allée pour venir à nous. Sa démarche est noble; sa physionomie marquait la ferme résolution de souffrir avec courage des assauts auxquels il s'attendait sans paraître les craindre. Celui-là seulement craint le mépris, qui sent au fond de son ame qu'il le mérite. Quel dommage! un si beau garçon! me dit furtivement cette jeune personne qui avait si joliment donné un baiser à Fritz.

“ Laquelle est-la plus grande de son affliction ou de sa patience? „ Je ne pus m'empêcher de faire cette question: Il nous aborda
d'un

d'un air ouvert & avec une noble assurance ; mais la dame du logis marchait sur ses pas. Après l'avoir vue loin de nous pendant un assez long tems , c'était comme si , jouissant de la fraîcheur dans une soirée d'été , je voyais approcher un orage.

“ Eh bien , monfié Schulz , lui dit-elle (& Hortense était à côté d'elle avec l'air d'attendre quelque chose) , je pensais déjà que vous ne viendriez pas. Faites-nous le thé. ,, Elle nous quitta là-dessus , comme quand on a donné quelqu'ordre à un valet. Je pris le pot à thé. “ Laissez-moi faire , me dit-il en français en fouriant ; peut-être que ceci est ce qu'il y aura de plus décent dans tout ce qu'on me prescrira pendant le reste de la journée. ,, Il s'acquitta de cette fonction avec une adresse qui montrait assez qu'il avait pris le thé dans les meilleures maisons. La maniere dont il s'y prit , me disposa à en prendre avec plaisir.

Lorsque tout fut prêt , elle revint. “ Est-ce fait ? — Oh , ne favez-vous pas seulement faire du thé ? — Il est si chargé ; aucune de nous ne le boira si fort. ,,

Je pensais que chacun pourrait y ajouter de l'eau , suivant son goût particulier.

“ Je pensais , je pensais . . . Je l'aurais demandé , si j'avais voulu m'insinuer chez les gens. Tenez , plantez-moi ces pois. ,, Elle lui montra une couche tout près de l'endroit où

nous étions ; il fallut d'abord la préparer & ensuite la planter , continuellement assailli par ses contradictions & ses querelles. Les rayons du soleil tombaient à plomb sur sa tête ; la dame était assise sur son chapeau , & je n'osai pas lui rappeler une chose qu'elle savait très-probablement.

On ne lui offrit pas une goutte de thé. — Il alla à un jet-d'eau qui était près de lui. — Pour moi , je m'efforçai de cacher des larmes qui coulaient aussi claires que l'eau qu'il buvait.

“ Encore ces haricots. „ — Il fut bientôt prêt , & il vint nous joindre. Nous buvions du punch. On ne lui en offrit pas. Je fus moins sensible à cette inhumanité ; mais je me reprochai de ne l'en avoir pas cru capable.

“ Avez-vous encore quelque ordre à me donner ? „

“ Attendez. — Non. Mais allez encore donner une leçon de harpe à Sufette (une jeune orpheline de dix-sept ans , qui est restée à la maison). Demain nous ne serons pas au logis , ainsi vous ne viendrez pas dîner. „ — Il partit. — Je le suivis , & je l'aurais suivi quand j'aurais dû être exposée à la risée de tout le monde. Pour pouvoir dire quelque chose à la compagnie , car on ne manqua de me demander ce que j'avais.

à lui dire , je lui demandai s'il connaissait le fils de monsieur L. Il me fut impossible de trouver la maniere de lui présenter deux ducats que j'avais déjà tout prêts dans la main. Il sentit mon embarras. " Ne me plaignez pas , mademoiselle. Dieu fait que cela m'accablerait trop. Il est vrai que la dureté de mon sort me force à descendre au plus vil abaissement ; mais j'espere de pouvoir une fois corriger cette femme , ou du moins la faire rougir. Au reste , vous apprendrez peut-être . . . bientôt . . . que ceci est la moindre de mes peines . . . Je vous rends grace de ces larmes , qui coulent d'une si noble source ! ,, . . . A l'instant il s'enfuit dans une autre allée. — Que ces deux ducats me pesaient ! Toutes les dettes incommodent-elles autant que celle-là ? Si cela est , je ne conçois pas comment on peut différer le paiement , lorsqu'il est possible.

Si ce n'était la . . . la distraction du voyage : je devrais bien soigneusement garder mon cœur. Je serais tentée de dire de cet homme ce que disait de quelqu'un madame de Sévigné : *que pour ne point souhaiter son amitié , il n'y a point d'autre invention que de ne l'avoir jamais vu.* Mais il y a quelque chose d'énigmatique dans son discours , que je voudrais bien entendre. Ce serait ici la moindre de ses peines ? Y en a-t-il

donc de plus grandes que d'être méprisé, avec beaucoup de mérite & de graces, & outre cela de mourir de faim?

Nous revînmes fort tard à la maison. Julie était si triste, que je fus forcée de garder le récit des événemens de cette journée, dont j'étais toute occupée. Aujourd'hui on me gronde, parce que j'écris trop. L'oncle vient d'entr'ouvrir la porte de ma chambre. . . .

“ A merveille! vous autres jeunes filles, vous avez toujours quelque chose de piquant, une aiguille, une plume, ou une repartie. Je voulais vous proposer une promenade sur l'eau. . . , Julie s'en excusa; & moi, je ferme ma lettre en vous assurant que je suis votre *Sophie*.

(*La suite au Journal prochain.*)

III. *Lettre aux éditeurs.*

MESSIEURS. Vous avez annoncé dans votre Journal un ouvrage dont le prospectus promet bien des choses. *Tableaux pittoresques, topographiques, historiques, moraux, littéraires de l'Italie & de la Suisse.* (*) Jamais titre ne promet plus de choses différentes par leur nature; on a même quelque

(*) La première partie de cet ouvrage, contenant les vues de la Suisse, vient de paraître.

peine à concevoir comment on a pu penser à les réunir dans un même ouvrage. Celui-ci doit tenir lieu d'une histoire & d'une géographie complète de la Suisse, qu'on annonce cependant comme une suite de tableaux. Il est étonnant que les entrepreneurs de ce grand travail (je ne parle pas de ce qui concerne l'Italie, mais seulement de la Suisse) n'aient pas cherché à profiter des planches enluminées que des artistes Suisses nous ont déjà données. Vous connaissez celles du sieur Aberlin. Actuellement on nous promet à Berne une suite de vues gravées & enluminées, représentant les principales montagnes & les glaciers de la Suisse, accompagnées d'une description physique de ces merveilles de la nature. Doit-on espérer que les peintres Français qui ont voyagé en Suisse dans le même but, aient mieux choisi les points de vue, mieux copié la nature, mieux surmonté toutes les difficultés qu'offrent des précipices affreux à franchir, mieux connu tous les détours & les labyrinthes du pays le plus difficile à connaître qu'il y ait en Europe? Ont-ils entendu la langue du pays? Ont-ils pu s'informer des noms des lieux? Ont-ils suivi attentivement le local, la géographie, les positions relatives, les distances? Ou bien se sont-ils contentés de dessiner des vues? Dans ce dernier cas,

leur objet n'est que le paysage ; la géographie, la physique, l'histoire politique & littéraire n'y font pour rien. Il me paraît que pour remplir ce plan énorme, on aurait dû faire voyager plusieurs personnes ensemble, un géomètre pour justifier les positions des lieux ; un physicien, pour observer les phénomènes différens, & les objets de l'histoire naturelle ; un savant, pour recueillir les curiosités littéraires, visiter les bibliothèques ; un philosophe versé dans la connaissance des hommes, pour observer les caractères, les coutumes, les mœurs, les constitutions des différens gouvernemens ; un économiste, pour examiner les différens systèmes d'agriculture, les branches de commerce & d'industrie. On ne pourra suppléer au défaut d'un voyage fait de cette façon, qu'en copiant ce qui se trouve déjà répandu dans les différens livres qui parlent de la Suisse. Les tableaux n'ont rien de commun avec cela ; il valait donc mieux s'en tenir à une collection de paysages Suisses gravés, & y joindre tout au plus une courte géographie. J'eusse voulu réunir à cela les tableaux, les vues du sieur Albertin, & ceux de M. Wagner, imprimeur Bernois, dont je vous ai parlé. Le public, surchargé de tous ces différens recueils, se partagera, & une entreprise fera tort à l'autre.

Nous avons actuellement à Lucerne un ouvrage digne d'être plus à la portée de tous les connoisseurs. C'est un plan en relief, qui renferme cinq cantons de la Suisse, avec les lacs, les montagnes, les glaciers, les grands chemins, les rivières, les villes, les villages; les hameaux qu'ils renferment. Ce plan est dans la proportion d'une ligne pour quatorze toises de six pieds-de-roi. Le lieutenant-général Pfeiffer est l'auteur de ce superbe ouvrage. Quinze années de voyages pénibles, où il a bravé la fatigue & les dangers qu'offrent par-tout des précipices affreux, & les variations perpétuelles de l'atmosphère, qui fait effuyer au voyageur, dans l'espace d'un seul jour, les chaleurs de l'Italie, & les froids du nord; des toisages faits avec soin dans ces courses, les hauteurs & les distances prises avec des instrumens exacts; enfin, la peine infinie d'exécuter en relief, & même de colorer tous les objets: voilà les difficultés vaincues par cet admirable & ingénieux géomètre. C'est par de pareils moyens, si les rois & les gouverneurs étaient assez généreux & assez éclairés pour les protéger & les soutenir, qu'on perfectionnerait la géographie. Les tableaux & les paysages font plaisir aux yeux, & ne rendent que le pittoresque, sans offrir la vérité. Les cartes géographiques n'expriment que les

bases & les distances horizontales, sans donner aucune idée des hauteurs des montagnes, ni de la profondeur des vallons. Le travail de M. Pfeiffer réunit tout. Placé dans l'endroit où il fait voir son relief, le spectateur croit planer dans les airs, & aperçoit d'un coup-d'œil un pays entier. Le physicien admire l'arrangement régulier des couches des montagnes; il voit une ligne horizontale, ou peu s'en faut, qui trace la hauteur où commencent les glaces perpétuelles dont les sommets de nos Alpes sont couverts. Il voit un vaste amphithéâtre s'élever depuis le niveau des lacs jusques aux plus hautes montagnes. Il reconnaît la source des plus grandes rivières qui vont se rendre à l'Océan & à la Méditerranée. Il admire les curiosités des vallons, & voit combien de fois la nature dément tous les systèmes des philosophes modernes.

C'est là un ouvrage digne d'être plus connu. Un graveur Bernois, nommé Dunker, a passé un jour à dessiner ce travail, sous les yeux de M. le général Pfeiffer. Mais le succès n'a pas répondu à ses espérances. Il eût fallu joindre à l'élégance du crayon la justesse de la perspective. J'ose inviter tous les amateurs de la géographie à s'encourager les uns les autres, & à concourir à une carte exacte de la Suisse, dont nous sommes privés

jusqu'à présent. Ce qu'on a vu de mieux, c'est la carte du canton de Bâle, gravée sous les yeux de M. de Mehel. Sa dimension est d'une ligne par 100 toises, & c'est d'après cette échelle qu'il faudrait continuer les cartes de la Suisse.

Celle de Scheuchzer, que la plupart des géographes ont copiée, fourmille de fautes. Les mesures géographiques sont incertaines. Sans avoir déterminé la lieue suisse, Scheuchzer a pris pour échelle cette même lieue.

On trouve encore tous les ouvrages de géographie en contradiction sur la longueur des lieues. La seule échelle convenable à des cartes bien faites, c'est celle qui est énoncée en toises.

Les latitudes & les longitudes des lieux les plus considérables de la Suisse n'ont pas encore été déterminées avec assez de précision. C'est aux astronomes de la Suisse à contribuer à ces déterminations, sans lesquelles la géographie ne fera jamais qu'une science incertaine.

Voilà, messieurs, des réflexions que je vous prie d'insérer dans votre journal.

Ce 23 janvier 1777.

S.....



IV. *Vers de M. MILCENT à M. le chevalier
Gluck, en sortant de l'opéra d'Alceste. (*)*

L'OEIL humide des pleurs que tu m'as fait verser ,
O Gluck ! j'écris ces vers , enfans de mon délire ;

Le sentiment me les inspire . .

Je retiens mes sanglots , & je vais les tracer.

Dieux ! quels transports, quel oubli de soi-même,
Tes sublimes concerts font naître dans les cœurs !

Oui , tu m'as fait oublier les acteurs :

D'un peuple pour son roi j'ai vu l'amour extrême ;

D'Alceste j'ai senti les mortelles douleurs ;

Avec ceux de ses fils j'ai confondu mes pleurs . .

Mais quel autre tableau ?.. Sous des voûtes sacrées,

Ces prêtres vers le ciel élevant leurs concerts ;

Au culte du soleil ces vierges consacrées ,

Dont les pas innocens , cadencés sur tes airs ,

(*) Cet opéra , d'abord accueilli à Paris avec transport , ensuite presque abandonné , a été remis , vers la fin de l'année dernière , sur le même théâtre , où il a paru & paroît encore faire en général le plus grand plaisir. On reconnaîtra , sans doute , ici la légèreté française : heureuse légèreté , si d'une injuste indifférence elle conduisoit toujours à une admiration méritée !

Peignent de la candeur le calme & l'assurance ;
 Ces chants qui dans mon cœur raniment l'espé-
 rance ,

Tout m'annonce des dieux l'auguste majesté. . .
 Hélas ! ils vont parler... Ah , malheureuse Alceste !

Tes pleurs n'ont pu fléchir la colere céleste ;
 Ton époux doit mourir ; son arrêt est porté. . .

O Gluck ! heureux rival du dieu de l'harmonie ;
 Dis-moi donc par quel art , cédant à ton génie ,

J'éprouve à ton gré tour-à-tour

L'espérance , la crainte , & l'horreur & l'amour.

Ah ! cessez pour jamais d'étonner mes oreilles ,

Du chantre des Thébains ,

Disparaissez fabuleuses merveilles.

Si le marbre animé par ses accords divins ,

En fastueux remparts s'arrangeait en cadence ,

Ces prodiges par Gluck ont été surpassés :

A l'orgueilleuse & stupide opulence ,

A ces êtres glacés ,

Dont notre Sybaris abonde ,

Et qu'un peuple frivole a nommé *le beau monde* ,

Ses chants ont arraché des sanglots & des pleurs.

Je les ai vus surpris de répandre des larmes ;

Ces hommes sans vertus , & ces femmes sans

mœurs ,

Respecter des époux les liens pleins de charmes ;
 Et rendus vertueux par tes divins tableaux ,
 Pour la première fois pleurer au nom de mère :
 Mais peu faits pour goûter des transports si nou-
 veaux ,

Qui les font trop rougir pour ne pas leur déplaire ;
 Peu faits pour écouter l'accent de la douleur ,
 Ces cris du désespoir , ces airs pleins d'énergie ,
 Qui dans l'âme attendrie

Portent des passions le trouble séducteur ,
 Leur mollesse n'a pu supporter ton génie.
 Ils eussent préféré ces fades roulemens ,
 Ces fredons éternels , ces éclats glapissans ,
 Et ces frivoles airs , dont la froideur extrême
 Laisse le spectateur s'occuper de lui-même ,
 Et fait de nos Linus les merveilleux talens.
 Laissons-les dédaigner les chants de la nature :

Ils ne font pas faits pour sentir.

Avec les tendres cœurs allons les applaudir ;
 Viens goûter , ma Zélis , une volupté pure ;

D'une épouse pour son époux

Viens voir le dévouement sublime :

Pour un cœur qui s'estime

Ce spectacle est si doux.

L'âme aimante d'Alceste & son courage extrême ,

Sur ton beau sein feront couler tes pleurs.

En te voyant ressentir ses malheurs ,

Je me dirai : c'est ainsi qu'elle m'aime.

Et toi qui vis l'orgueil , l'ignorance & l'envie

Vouloir en vain flétrir le fruit de ton génie ,

Et pour quelques instans la France dédaigner

Ce chef-d'œuvre immortel qu'admirait l'Italie ,

Reviens , & tu verras ton buste s'élever ,

Monument que le goût consacre à ta mémoire.

Tu le verras figurer avec gloire ,

A côté des Lullis , à côté des Rameaux ;

Et pour ne pas blesser ton air simple & modeste ,

Pour tout éloge , on y lira ces mots :

Tu vois l'auteur d'Alceste.

V. *Fragmens d'un poème qui a pour titre :*
Voyage d'un poete, par M. C...

.

J'arrive près d'un champ où l'on vit autrefois
 Le fabre du grand Tell & le poignard des rois ; (*)

(*) Les trophées de Morat en Suisse , où se donna la fameuse bataille de ce nom sous Charles le Téméraire , duc de Bourgogne , & où ce prince perdit dix-huit mille hommes.

L'un pour la liberté , l'autre pour la victoire ,
 Teindre du sang humain les lauriers de la gloire.
 Le soleil expirant , de ses derniers rayons ,
 Dorait encor la nue & le sommet des monts. . .
 Mais la nuit déployant ses magnifiques voiles ,
 Fait bientôt scintiller d'innombrables étoiles.
 Je m'approche : un trophée offrait à mes regards
 Et l'orgueil des mortels & leurs crânes épars.
 Sur son chiffre je vois l'histoire des batailles ,
 La fureur des guerriers , leurs tristes funérailles ,
 La pompe du vainqueur , la honte du vaincu ,
 Et le voile du tems sur leur çendre étendu.
 J'attends que le silence & l'horreur des ténèbres
 Viennent frapper mes yeux de leurs beautés fune-
 bres. . .

Mais la lune etalant son lugubre appareil ,
 Commence d'éclairer le temple du sommeil.
 Son flambeau vacillant , attristant la nature ,
 D'un clair obscur affreux embellit la peinture :
 Le bois , la pyramide , une grotte , un rocher ,
 Mille spectres en pleurs qui semblent se cacher ,
 Leurs cadavres détruits , leurs dards rongés de
 rouille ,
 Et l'amour qui soupire assis sur leur dépouille ,

Et l'ombre du feuillage & l'ombre de la mort :
Voilà le trône auguste où me conduit le fort.

VI. *Réponse à des vers trop flatteurs. Par
madame la comtesse DE BUSSY.*

QUI, moi, le juge & le modele
Des travaux de nos beaux-esprits ?
Si par hasard dans mes écrits
Brille quelque grace nouvelle ,
La simplesse en fait tout le prix.
Je fais me tenir à ma place.
Tant d'honneur n'est pas fait pour moi.
Humble sujette du Parnasse ,
Je suis loin d'y faire la loi.
Oui , par fois je vais au Permesse ;
Mais bien promptement j'en reviens
Alors de projets de paresse
Pour l'avenir je m'entretiens :
Je végete , je ne suis rien ,
Je m'accoutume à ma vieillesse.

VII. *L'origine de la flûte.*

Ovid. Met. liv. 1.

SUR les monts d'Arcadie , errait une naïade ,
Plus brillante d'attraits qu'aucune hamadriade :

Syrinx était son nom ; elle éluda cent fois ,
 Et les dieux des vergers & les faunes des bois.
 Chaste comme Diane , elle était aussi belle ,
 Et son arc servait seul à la distinguer d'elle ;
 L'un n'était qu'un bois souple , & l'autre parait d'or ;
 Même à voir sa démarche , on s'y trompait encor.
 Pan l'aperçut un jour au pied du mont Lycée.
 O nymphe , lui dit-il d'une voix empressée ,
 Cédez aux vœux d'un dieu qui s'engage pour vous ,
 A joindre au nom d'amant le nom sacré d'époux.
 Syrinx , du dieu lascif évitant la poursuite ,
 Vers les bords du Ladon précipite sa fuite.
 Là , soudain exposée à des périls nouveaux ,
 Entre les bras du faune , & l'obstacle des eaux ,
 Et ne pouvant franchir leur barrière profonde ,
 Elle implore à grands cris les déités de l'onde.
 Les nymphes à sa voix , transforment ses appas ,
 Au moment où le dieu qui vole sur ses pas ,
 Se prépare à saisir la naïade rebelle ;
 Il saisit des roseaux qu'il embrasse au lieu d'elle.
 Ces roseaux que son souffle agite & fait frémir ,
 Par sa bouche presses , semblent alors gémir.
 Pan , surpris & charmé de cette voix plaintive ,
 Prête amoureusement une oreille attentive.
 Ce murmure si doux des joncs harmonieux ,

De

De la nymphe pour lui sont les derniers adieux.
 A te perdre , dit-il , si le ciel me condamne ,
 Ah , puisse-je du moins , par ce nouvel organe ,
 T'entretenir encore ! Il dit , & sept roseaux
 Tous assortis entr'eux , quoique entr'eux inégaux ,
 Forment un instrument que son amour invente ,
 Et qui retint depuis le nom de son amante.

VIII. *Origine de la flûte.* Par M. LE MIERRE.

L'ARCADIE autrefois , dans ses riches campagnes,
 Vit une hamadriade errer sur ses montagnes.
 Syrinx était son nom. La fraîcheur de ses traits
 Des nymphes d'alentour effaçait les attraits.
 Belle , mais inhumaine , elle avait par la fuite ,
 Du faune & du satyre évité la poursuite.
 Vêtue ainsi qu'on voit la déesse des bois ,
 Elle était consacrée à ses austères loix ;
 O Diane ! elle avait ta grace enchanteresse ,
 Ta démarche , ton air & ta chaste rudesse.
 On la prendrait pour toi , si son arc était d'or.
 Et souvent toutefois on s'y trompait encor.
 Le dieu Pan l'apperçoit , il descend des montagnes :
 « Vous , dit-il , en beauté qui passez vos compagnes ;

82 JOURNAL HELVÉTIQUE.

„ Je suis dieu , je vous aime , & le ciel m'est témoin. . . „

A peine a-t-il parlé , la nymphe est déjà loin .
Vers les bords du Ladon elle fuyait craintive .
Son amant la poursuit ; il l'atteint sur la rive .
Ciel ! comment échapper ? La voilà dans ce lieu
Entre les eaux du fleuve & les transports du dieu .
Nymphes , à mon secours , de loin s'écria-t-elle ;
Elle tremble , pâlit , & n'en est que plus belle .
Celles qu'elle implorait la changent sous les eaux .
Pan qui croit l'embrasser , embrasse des roseaux .
Mais tandis que le dieu gémit , pleure , soupire ,
Les airs furent émus par un léger zéphire ,
Et tout-à-coup du creux des roseaux frémissans ,
Il entendit sortir je ne sais quels accens .
De quel étonnement son ame fut atteinte !
C'était l'air dans les joncs , qui répétait sa plainte .
Ingrat objet , dit-il , qui dédaignais ma foi ,
Ta forme a disparu , tu ne peux être à moi .
Mais je veux qu'avec toi , malgré mon sort funeste ,
A l'aide de ces joncs ton entretien me reste .
Il dit . . . & dans l'instant il coupe des roseaux ,
Ouvre à l'air un passage en ces divers tuyaux ,
Les presse de sa levre ; & des sons qu'il en tire ,
Naissent les doux accens que la flûte soupire .

IX. *Vers à madame * * *, en lui envoyant
l'ouvrage intitulé : Les enfans du pauvre
diable.*

DE ces pauvres enfans trouvés
Je prévois la triste aventure ,
Ils ont déjà sur leur figure
Tous les signes des réprouvés.
Oui , c'en est fait , leur perte est sûre ;
Ils ne pourront être sauvés ,
A moins que ta bonté , Delphire ,
Ne les protege d'un sourire ,
Passeport pour le paradis ,
Dont nos sages , nos belles dames ,
Et quelques fous de leurs amis ,
Ouyrent la porte aux beaux-espits.
Bien plus souvent qu'aux bonnes ames.
Mais rebutés , mis à l'écart ,
Sans ton suffrage tutélaire ,
Jamais d'Apollon , de Voltaire ,
Ces enfans n'auront un regard ,
Ainsi délaissés par le maître ,
Que diront-ils aux courtisans ,
Encor moins indulgens peut-être ?
A nos poètes si plaisans ;

84 JOURNAL HÉLVÉTIQUE.

A nos philosophes si tristes ;
 A nosseigneurs les journalistes ,
 Si rudes pour les pauvres gens ;
 A nos Saphos , à nos Glyceres ,
 Jugeant les beaux arts en peignoir ,
 Si célèbres par leur favior ,
 Par les vers de leurs secretaires
 Et par les arrêts littéraires
 Qu'on voit sortir de leur boudoir ?
 Beautés , comme on n'en trouve gueres ,
 Dont les vers sont les seuls besoins ,
 Et quoi qu'on en dise , du moins ,
 Très-poétiquement séveres ;
 Du Pâide grands inquisiteurs ,
 Chassant les frélons de ses ruches ,
 Et portant des plumes d'autruches ,
 Au lieu de bonnets de docteurs ,
 La tête chauve & sans gravure ,
 Je vois d'ici la triste allure
 De ces enfans , dans le sénat
 De la haute littérature ,
 Montrant leur petite stature
 Et la honte de leur format.
 Hélas ! pour les tirer de peine ,
 D'une goutte d'eau d'Hypocrène

Daigne ondoyer leurs jeunes fronts,
 O toi, nymphe de la fontaine
 Où boivent tous nos Apollons !
 Alors des belles & des sages
 Ils feront traités en chrétiens ;
 On est sûr de tous les suffrages,
 Delphire, quand on a les tiens.

X. *Madrigal à madame * * *, en lui envoyant
 l'art d'aimer ; par M. BERNARD.*

AH ! quand on peut vous voir & vous entendre,
 Sans aucun maître on fait bientôt aimer :
 Vos yeux font tout ; & l'art de vous charmer,
 Est le seul qu'il faudrait apprendre.

XI. *Épigramme.*

UN gros frocard, quêteur de son couvent,
 A contribution voulant mettre Isabelle,
 En Sénèque nouveau prêchait contre l'argent :
 Sachez, lui disait-il, jusques où fut mon zèle :
 Comme vous, autrefois, d'un grand bien j'ai joui ;
 Dieu parlait à mon cœur, j'y renonçai pour lui.
 Vous auriez mieux fait, lui dit-elle,
 De reponcer au bien d'autrui.



**XII. Les baisers de la nature ; par madame
la comtesse DE VIDAMPIERRE.**

DANS la douleur & dans les larmes

Je venais de passer la nuit ,

Mes fils devinent mes alarmes ,

Près de moi l'amour les conduit ;

L'ainé ; que l'âge rend timide ,

Avec respect baise ma main ;

Mon front flétri par le chagrin ,

De son frere plus intrépide

Reçoit un baiser enfantin ;

Et ma fille qui vient de naître ,

Gravissant sur mon traversin ,

Au-deffous d'un voile de lin

Que sa bouche fait disparaître ,

Imprime un baiser sur mon sein.

Quelle scene pour une mere !

Et quel instant pour le pinceau !

Dans ses ballets de caractere ,

Jamais l'ingénieux Noverre

Ne dessina pareil tableau.

Dès lors mon esprit se rassure ,

Je sens un baume à ma blessure ,

Et baisant mon fils à mon tour ,

Je vois que dans une ame pure ,
 Les doux baifers de la nature
 Valent mieux que ceux de l'amour.

XIII. *Le Malheureux imaginaire*, comédie en cinq actes & en vers, par M. DORAT.

LES comédiens Français ont donné, le 7 décembre, la première représentation de cette pièce. Le duc de Sémour, homme riche & puissant, aimé & estimé de tout le monde, se croit traversé dans tous ses desseins, contrarié dans tout, & trahi de tout le monde; lorsqu'au contraire, tout lui réussit, & que tout conspire à le rendre heureux.

Il aime une jeune veuve, dont il est tendrement aimé, qui connaît le travers de son esprit, mais qui veut *d'une attentive main soigner son cœur malade*. Ils se sont promis de s'épouser; le duc a différé cette union par une forte d'inquiétude amoureuse. Il semble chercher un objet à sa jalousie; il en trouve un dans l'amant de sa sœur, dont il ignore le penchant, & qu'il veut marier au baron de S. Brice, son ami.

La difficulté que ces quatre amans ont à s'entendre, forme toute l'intrigue de cette pièce, qui finit par un double mariage. On

ne trouve dans cette comédie ni caractères, ni situations vraiment comiques. La marche en est lente, le plan confus, & les scènes décousues; mais un certain intérêt de curiosité a soutenu cette pièce, qui d'ailleurs est remplie de détails agréables, de fleurs, de pensées fines, exprimées brillamment. Tel est ce vers :

La vie est un éclair, je veux qu'il soit brillant.

Le *Malheureux imaginaire* avait eu peu de succès à Fontaineblau. L'auteur y a fait, à ce qu'on prétend, beaucoup de changements avantageux; & la pièce a eu onze représentations à Paris.

XIV. Observations sur la nourriture des chevaux.

Si la moitié de l'avoine que l'on donne à un cheval se trouve ordinairement consommée en pure perte, c'est que l'animal l'avale sans la broyer, & qu'alors l'enveloppe corticale du grain en empêche la digestion; en sorte que cette semence passe dans les excréments, sans avoir subi la moindre altération. C'est pour obvier à cet inconvénient, qu'un particulier, dans l'intention de ramollir l'avoine & de la rendre plus propre à la mastication, a essayé de la faire tremper dans

l'eau pendant vingt-quatre heures. Il en a économisé moitié par ce procédé, & a maintenu ses chevaux dans leur premier état de force & de vigueur. Ce moyen a même servi au rétablissement de plusieurs chevaux ruinés. Nous sommes privés de la ressource précieuse qu'on emploie en Espagne, où ces animaux peuvent se nourrir de paille, par la raison que plus on avoisine le nord, moins les végétaux contiennent de corps doux, sucrés, & par conséquent nutritifs. Puisque la nourriture d'un cheval coûte aujourd'hui à Paris autant & plus que celle d'un homme, sans doute c'est un service important à rendre à tous ceux qui possèdent des chevaux, que de leur indiquer des moyens d'économie. Le bon sens, la physiologie, tout parle en faveur de celui-ci. On nous objecterait en vain que le moyen que nous venons d'indiquer ne paraît pas naturel. Celui-ci, de nourrir un cheval avec de l'avoine desséchée, l'est-il plus? Le cheval dans son état sauvage aurait-il battu, criblé & magasiné cette graine pour en faire son aliment?



XV. *Avis au public.*

LA Société Typographique de Neuchatel en Suisse, n'a pu voir, sans éprouver une surprise extrême, dans le n^o. 4 de la gazette littéraire & universelle de Deux-Ponts, que l'on ait publié, comme sortie de ses presses, une brochure de 108 pages, ayant pour titre : *Essai de bien public*, &c. avec cette épigraphe : *Veritati*, &c. & de plus un avertissement des éditeurs, qui, au jugement de celui de cette gazette, pourrait bien n'être qu'un pur persifflage.

Comme ce n'est pas la première fois que l'on a pris, aux dépens de la vérité, le nom de cette Société, en annonçant comme imprimés chez elle divers ouvrages qui l'ont été ailleurs, elle ne peut se dispenser de déclarer hautement que non seulement celui dont il est question n'est en aucune façon le fruit de son travail typographique, mais que de plus il lui a été absolument inconnu jusqu'au moment où elle l'a vu annoncé dans un ouvrage périodique estimable, & dans lequel il lui ferait agréable que ce désaveu formel pût être inséré.



Errata.

IL s'est glissé dans la lettre de M. de Sauffure, inférée dans notre Journal de novembre dernier, à la page 74, ligne 28, une faute d'impression qui change le sens de la phrase, & que par cette raison nous nous empessons de corriger. Au lieu de ces mots, *trouve nus les bleds de l'Europe*, il faut lire *trouve tous les bleds, &c.*





QUATRIEME PARTIE.

*Précis des principaux événemens politiques
qui ont eu lieu pendant l'année 1776.*

T U R Q U I E

LE prince Repnin, ambassadeur de Russie, arrive à Constantinople & y fait son entrée publique avec un appareil militaire & inusité. Il prend avec les ministres de la Porte les derniers arrangemens pour le commerce des Russes sur la mer Noire & dans l'Archipel, de même que par rapport aux affaires de la Crimée, où deux concurrens se disputent la dignité de kan, laquelle est confirmée à celui que la Russie protège.

Les négocians pour la paix entre les Turcs & les Persans n'ayant eu aucun succès, la guerre se continue. Prise de la ville de Bassora par ces derniers, après un siege long & meurtrier. Les peuples de la Géorgie se révoltent contre la Porte, s'entendent avec les Persans, & cherchent à se rendre maîtres des gouvernemens de Kars & d'Erserum.

Envoi du capitain pacha avec une flotte considérable sur les côtes de Syrie, pour y

rétablir la tranquillité, & faire respecter l'autorité du grand-seigneur. Ali-Daher, fils du Cheik de ce nom, travaille à relever son parti, se retranche dans les montagnes, & est enfin obligé de quitter sa retraite; mais il emporte avec lui tous les trésors.

Convention faite & exécutée entre la cour de Vienne & la Porte, pour la fixation des limites de la Moldavie, dont celle-ci cede une partie.

Envoi d'un ministre de la part du roi & de la république de Pologne, pour résider à Constantinople; ce qui n'avait pas encore eu lieu depuis l'élection de S. M.

Ambassade de la régence d'Alger auprès de la Porte, pour demander un secours qu'elle obtient contre les Espagnols. Le roi de Maroc lui déclare la guerre, & commence les hostilités sur son territoire, pour la punir de ses liaisons avec diverses puissances de l'Europe.

Le prince Repnin étant retourné auprès de sa cour, M. Stachief est nommé ministre plénipotentiaire pour lui succéder.

R U S S I E.

Edit de S. M. I. qui attribue aux gouverneurs particuliers des provinces, & à leurs conseils, le jugement en dernière instance de tous les procès civils, & ordonne la formation de plusieurs nouveaux gouvernemens, en restreignant la trop grande étendue

des anciens. Constructions de diverses fortifications dans la Crimée pour en contenir les habitans, & fondation de nouvelles colonies peuplées des Russes faits esclaves chez les Turcs pendant la guerre & rachetés.

L'ambassadeur Turc obtient son audience de congé à Moscou, d'où l'impératrice & la cour retournent à Pétersbourg.

Confection & publication du nouveau *code de Catherine*, contenant toutes les loix par lesquelles l'empire doit être désormais gouverné avec une exacte administration de la justice.

Un grand nombre de familles grecques viennent se domicilier dans l'Ukraine. On fait travailler à une communication par eau dans l'intérieur de la Russie, depuis la mer Caspienne jusqu'à l'Océan septentrional.

Mort de la grande-duchesse de Russie, & du prince dont elle venait d'accoucher. Arrivée du prince Henri de Prusse à Pétersbourg. Voyage de S. A. le grand-duc de Russie à Berlin, & son mariage avec la princesse fille aînée du duc Eugène de Wurtemberg-Stutgard.

Progrès étonnans du commerce des Russes sur la mer Noire. L'impératrice en fait visiter exactement toutes les côtes. On construit par son ordre plusieurs frégates légères qui pourront y naviger avec plus de sûreté.

Envoi de quelques vaisseaux marchands dans le Levant, pour y faire le commerce en droiture. Etablissement d'une maison de négocians Russes à Constantinople, & création de plusieurs consuls. Projet d'acquérir du roi de Maroc le port de Tanger, pour assurer la navigation des Russes dans la Méditerranée.

Un vaisseau de la même nation, parti du Kamtschatka, y est revenu, après avoir visité plusieurs isles nouvellement découvertes dans l'Archipel septentrional, situé entre la Sibérie orientale & l'Amérique, ce qui fait espérer une communication jusqu'ici inconnue avec le nouveau monde.

Entreprise formée de rendre la Duna navigable dans tout son cours, pour faciliter l'exportation des marchandises du crû de l'empire.

Réglement des frontieres des provinces acquises de la Pologne, & liberté de conscience accordée par l'impératrice à ses nouveaux sujets.

S U E D E.

L'on travaille à l'exécution du projet d'établir une communication directe entre les ports de Stockholm & de Gottenbourg, en joignant la mer du Nord à la Baltique, à la faveur des lacs & des rivières qui se trouvent dans l'intérieur des provinces.

Le roi se donne les plus grands soins pour

faire fortifier les places frontieres de la Finlande, comme aussi pour mettre ses forces de terre & de mer sur le meilleur pied. Départ du duc d'Ostrogothie, qui forme le dessein de visiter les principales cours de l'Europe. Résolution prise & exécutée de transporter de Carlescroon à Stockholm le bureau & les colleges de l'amirauté. Formation d'un camp à Ladugard, près de la capitale, pour exercer les troupes. Erection du parlement de Vasa, & nouveaux réglemens concernant la discipline militaire.

D A N N E M A R C

Ordonnance du roi, érigée en loi fondamentale du royaume, qui exclut de toutes les charges & dignités de l'état, quiconque n'est pas naturalisé sujet de S. M.

Secours accordés aux habitans de l'Islande, pour les engager à s'adonner à la pêche & les mettre en état d'y réussir. Abolition des communes par tout le royaume, & inspecteurs nommés pour repartir les terres entre les particuliers. La cour s'attribuant le droit exclusif de la pêche le long des côtes du Groënland, un vaisseau Anglais qui y était allé pêcher de la baleine, est pris comme faisant contrebande, conduit à Copenhague, confisqué & ensuite restitué par ordre du roi. Les ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande font de fortes remontrances à ce sujet.

POLOGNE.

P O L O G N E.

Réglement fait avec la cour de Vienne pour les limites des provinces démembrées de la Pologne. Cette cour restitue une petite portion du terrain dont elle s'était emparée le long de la Vistule, & le fauxbourg Casimir.

Publication des universaux pour convoquer les diétines particulières d'élections qui doivent précéder la diète générale du royaume.

Alliance conclue entre les cours de Vienne & de Pétersbourg, ayant principalement pour objet les affaires de la Pologne.

Conférences entre le ministre de la cour de Berlin & les commissaires de la république, pour le règlement des frontières. Ce ministre déclare que le roi son maître veut se borner aux terres qui lui ont été cédées par le traité de Pétersbourg.

Ratification obtenue du grand-maître de l'ordre de Malthe, pour l'établissement d'un grand-prieuré en Pologne, & les devoirs imposés aux nouveaux chevaliers de cette nation.

Réquisition faite au roi aux approches de l'ouverture de la diète, & par le plus grand nombre des sénateurs & des nonces, de tenir cette assemblée nationale sous le lien d'une confédération dont il serait le chef. Ce à quoi S. M. donne son consentement. En consé.

quence les séances se tiennent avec la plus grande tranquillité. Les principaux officiers de la couronne sont obligés de souscrire à ce qui s'y décide. Une constitution établit le tribunal de la diète pour juger définitivement les cas les plus graves, & auquel tous les citoyens indistinctement seront soumis. On travaille à rassembler toutes les loix dans un nouveau code. On nomme plusieurs commissions pour les affaires de finances, celle des biens appartenant aux jésuites, & celles qui concernent le militaire & la police. Enfin, par une constitution envisagée comme fondamentale, l'autorité du roi est augmentée à plusieurs égards, & le pouvoir suprême est attribué au conseil permanent, présidé par S. M. dans l'intervalle des assemblées nationales, & ce conseil est subdivisé en plusieurs départemens dont les droits & les devoirs sont exactement fixés. La diète s'est peu occupée des intérêts des villes de Dantzic & de Thorn, ni des prétentions des dissidens. Election faite au scrutin, des membres qui composeront le conseil permanent, & séparation de la diète.

Arrivée du prélat Archetti en qualité de nonce du saint-siège en Pologne.

A L L E M A G N E.

Edit impérial qui abolit pour toujours la torture dans les états héréditaires.

Continuation des troubles dans la Bohême, malgré les ordonnances favorables qui déchargent les payfans d'une partie des corvées dues à leurs seigneurs.

Mesures prises en Hongrie pour diminuer le nombre des couvens, & en appliquer les revenus à des usages plus avantageux. Edit favorable aux protestans de ce royaume.

L'empereur abolit la peine de mort pour les déserteurs. Elle est commuée en quelques années de travail dans les forteresses.

Ordonnance qui statue que les biens des ecclésiastiques de tous les états héréditaires seront désormais assujettis aux contributions comme ceux des séculiers.

Berlin. Création de plusieurs établissemens utiles, pour abolir la mendicité, nourrir les veuves & les orphelins. Construction d'un magnifique hôtel pour des cadets.

Suppression des jésuites domiciliés dans les états du roi, & saisie de leur temporel.

Arrivée du duc de Wurtemberg-Stuttgart, & du grand-duc de Russie. Fiançailles de S. A. I. célébrées avec la plus grande pompe. Son départ & celui de la princesse son épouse pour Pétersbourg.

Hambourg. L'Angleterre traite avec divers princes d'Allemagne pour la levée de quelques corps de troupes qu'elle destine à passer en Amérique. Nomination du prince Pierre

de Holstein en qualité de coadjecteur de l'évêché de Lubeck.

Sécularisation des jésuites dans l'évêché d'Augsbourg. Il n'en reste plus que ceux qui sont établis dans les états de l'impératrice de Russie.

I T A L I E.

Arrangemens civils convenus entre le saint-siège & la France, au sujet du comtat Venaissin. Les ex-jésuites, détenus depuis long-tems dans le château S. Ange, recouvrent leur liberté. Différends survenus entre la cour de Rome & la république de Venise, touchant la nomination d'un nouveau patriarche, que le pape refuse d'abord de préconiser, mais à quoi il consent ensuite. Création de quatre nouveaux cardinaux.

Naples. Une dispute sur le cérémoniel, qui s'est élevée à Rome lors de la présentation annuelle de la haquenée, a engagé S. M. S. à supprimer pour toujours l'acte de cette présentation d'hommage, en rendant précaire à sa volonté de faire une aumône aux saints apôtres.

Projet formé de rétablir le port de Brindisi, ruiné depuis long-tems.

Difficulté entre les ambassadeurs des têtes couronnées & les cardinaux, sur la préséance dans cette cour, terminée à l'avantage des premiers.

Retraite du marquis de Tannucci, pre-

mier ministre. Il est remplacé par le marquis della Sambuca.

Ordonnances publiées à Venise & à Milan, pour connaître les revenus des couvens, & en diminuer le nombre; & à Modene pour abolir le droit d'asyle dans les églises. Plusieurs états de l'Italie semblent prendre des mesures pour resserrer peu à peu la puissance ecclésiastique. Création d'une compagnie de commerce à Trieste pour le commerce des Indes orientales. Les différends entre la cour de Turin & la république de Gènes au sujet des limites des deux états, se terminent à l'amiable.

P O R T U G A L.

Maladie du roi, qui laisse peu d'espérance pour le retour de sa santé. Intrigues à la cour, touchant la régence. Préparatifs de défense contre les Espagnols.

E S P A G N E.

Madrid. Continuation des hostilités en Amérique entre les Espagnols & les Portugais. Négociations des ambassadeurs de quelques cours neutres pour prévenir une rupture entre ces deux puissances. Préparatifs extraordinaires qui se font dans toutes les parties de la monarchie pour une guerre par terre & par mer. Equipement d'une flotte formidable à Cadix, destinée, comme on le croit, à transporter en Amérique un nom-

breux corps de troupes. Mesures de défense que prend la régence d'Alger qui se croit aussi menacée. Retraite accordée par le roi au marquis de Grimaldi, premier ministre, remplacé par le chevalier Moninho, ambassadeur à Rome, auquel le marquis succède en la même qualité.

Arrivée à la cour de deux députés des colonies Anglo-Américaines.

F R A N C E.

Réformes considérables dans les troupes qui composent la maison du roi.

Amnistie pleine & entière en faveur des déserteurs, & abolition pour l'avenir de la peine de mort, commuée en une condamnation aux travaux publics. Suppression de l'école royale militaire dont les élèves sont repartis en divers collèges.

Edits concernant l'anéantissement des maîtrises & jurandes, qui sont rétablies dans la suite avec certaines restrictions. De même par rapport aux corvées.

Ordonnance de S. M. qui fixe & diminue les revenus attachés aux grands & petits gouvernemens du royaume, & aux principaux emplois militaires. Règlement destiné à donner une constitution solide à toutes les troupes.

Suppression de l'ordre des césartins en France, & leurs biens mis en régie.

Retraite de M. de Malesherbes, secrétaire d'état, auquel M. Amelot succede, & de M. Turgot, contrôleur-général, lequel est remplacé par M. de Clugny.

Le duc de Chartres nommé chef d'escadre. Equipement d'une flotte d'évolution, commandée par M. du Chaffaut.

M. Albert, lieutenant de police, remercié, & M. le Noir revêtu de nouveau de cet emploi.

Établissement successif de plusieurs régimens de pionniers, qui pendant la paix travailleront aux travaux publics, & serviront en tems de guerre.

Mort du prince de Conti, grand-prieur de France. Le duc d'Angoulesme, fils du comte d'Artois, est revêtu de cette dignité.

Mort de M. de Clugny, que M. Taboureau remplace. Le roi se réserve la direction du trésor royal, & la confie à M. Necker.

Convention entre la France & la république de Venise, pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine & de traite foraine.

Nouvelles ordonnances concernant la marine.

Arrivée à Paris de M. Dean, agent des colonies Anglaïses, & du docteur Francklin.

A N G L E ' E R R E.

Bill passé dans les deux chambres du parlement, pour interdire tout commerce &

toutes liaisons avec les colonies Anglaïses. Continuation des mesures que prend la cour pour les réduire par la force. Enrôlemens pour former la milice nationale. Régiment Hannovriens envoyés pour remplacer les garnisons de Gibraltar & de port Mahon, destinées à passer en Amérique. Ordre donné à l'amiral Graves, & exécuté en partie, de brûler toutes les villes maritimes des colonies depuis Halifax jusqu'à Boston.

Avantages remportés dans le Canada par les provinciaux qui assiègent Quebec, mais sans succès. Ils équipent un grand nombre de bâtimens en course, & font quantité de prises sur les Anglais. Les gouverneurs de la Caroline & de la Virginie sont obligés d'abandonner ces deux provinces. Manifeste des colonies, qui annonce que leurs ports sont ouverts à toutes les nations de l'Europe, excepté à l'Angleterre.

Traités faits par la cour & divers princes Allemands pour la cession des troupes auxiliaires qui passent à la solde de la Grande-Bretagne, & arrivent successivement pour être transportées en Amérique.

Le congrès-général des colonies-unies fait les plus grands préparatifs pour une vigoureuse défense. Prise de la ville de Boston, que les Anglais sont contraints d'abandonner; ils s'embarquent pour Halifax. Résolution prise

à la pluralité par les douze colonies-unies de se déclarer indépendantes de l'Angleterre. La Géorgie embrasse leur parti, de même que la province de Maryland. Séances du parlement terminées en mai, & prorogation jusqu'au premier août.

Augmentation extraordinaire de la marine des provinciaux, & expéditions qu'ils entreprennent en divers lieux pour déranger le commerce des Anglais. Le roi de Portugal interdit l'entrée dans ses ports à leurs bâtimens. Les Anglais échouent à l'attaque de Charles-Town. L'armée & la flotte royale se réunissent sous le commandement des deux freres Howe, débarquent les troupes à l'isle des Etats, s'emparent successivement de Long-Island, de plusieurs portes fortifiées, & enfin de la ville de New-Yorck, évacuée par les provinciaux, qui abandonnent aussi les retranchemens élevés dans ses environs.

Rentrée du parlement en octobre. Résolution prise d'équiper de nouvelles escadres d'observation, & presse générale dans tous les ports du royaume pour se procurer des matelots.

La flottille Anglaise, construite sur le lac Champlain, attaque & défait celle des provinciaux.

P A R S - B A S.

Délibération des états-généraux sur la

demande faite par l'Angleterre des six bataillons qui forment la brigade Ecoffaife. On l'accorde , mais à des conditions qui ne font pas acceptées.

Renfort de troupes à Surinam , contre les negres révoltés.

Deux vaiffeaux Hollandais , envoyés à la pêche de la baleine , font faifis par les Danois , conduits à Coppenhague , déclarés de bonne prife , & enfuite relâchés par ordre du roi.

Continuation de la guerre entre le roi de Maroc & les Etats-généraux , qui renforcent leur escadre deftinée à croifer dans la Méditerranée.

S U I S S E.

Diète extraordinaire des états évangéliques , tenue à Arau au mois de mai , & des états catholiques à Lucerne en feptembre.

Mort de S. A. R. Bonaventure II , Buocher , prince , abbé de Mury , à qui les religieux donnent pour fucceffeur S. A. R. Gerold II , Meyer.

Investiture de la principauté de Bâle , accordée par l'empereur au nouveau prince évêque. Il reçoit , fuivant la coutume , l'hommage de Bienne & de la Neuveville.

Diète extraordinaire des treize cantons alliés , tenue à Baden , dans les mois de feptembre & d'octobre.



LE NOUVELLISTE SUISSE.
T U R Q U I E.

Constantinople. Le capitain-pacha est arrivé avec sa flotte aux Dardanelles, de retour de son expédition en Syrie. Cet événement doit terminer l'incertitude où le public a été jusqu'ici sur le degré de succès que ses soins ont obtenu dans cette province. Cet officier-général, de concert avec les pachas de Seyde & de Bagdad, s'est rendu maître de la personne d'Ali-Daher & de ses principaux partisans. Leurs têtes ont été apportées dans cette capitale, & exposées à la porte du ferrail. Cependant les nouvelles taxes, mises sur le peuple, excitent des plaintes & des murmures, les principaux ministres sont accusés hautement de malversation, & l'on croit que c'est pour prévenir une révolte que le muphti a avancé d'un jour le ramazan ou carême des Turcs, pendant la durée duquel ils ne traitent d'aucune affaire importante. On a publié, mais bientôt abrogé, une nouvelle ordonnance qui adjugeait au fisc les successions de tous les habitans de l'empire Ottoman qui mourraient sans postérité; & c'est la crainte d'une sédition qui a décidé du sort d'une telle loi.

Des avis certains annoncent l'arrivée en cette capitale d'un émissaire secret du régent de Perse , à qui le grand-seigneur se propose d'envoyer un ministre plénipotentiaire.

Les troubles intérieurs mettent la Porte hors d'état de pousser avec autant d'avantage qu'elle pourrait le faire dans des tems plus tranquilles, la guerre contre les Persans, moins exercés dans l'art de la tactique que ne le sont les Européens ; mais ses finances sont épuisées par la dernière guerre ; & pour surcroît d'embaras, la Turquie d'Europe, située le long des côtes du golphe de Venise, est désolée par les pachas, armés les uns contre les autres. Plusieurs chebecs, montés par des Dulcignotes, peuples enclins à la piraterie, sont venus offrir leurs services à la régence de Tripoli ; mais les consuls des puissances étrangères ont sollicité le pacha de ne point employer ces écumeurs de mer, toujours disposés à piller les vaisseaux de toutes les nations indistinctement.

R U S S I E.

Pétersbourg. On a construit deux nouvelles écluses sur la rivière de Twerfa, qui a son embouchure dans le Volga, près de la ville de Twer, capitale du duché de ce nom. Il en résultera toujours plus de facilité pour le transport des marchandises dans l'intérieur de cette province. On remarque qu'à

mesure que le commerce des Russes prend par-tout des accroissemens considérables, l'impératrice donne journellement ses soins pour augmenter la population dans ses états, par les nombreuses colonies qu'on y attire, & qui s'établissent, tant le long du Volga, que dans la Livonie & dans la Russie nouvellement acquise de la Pologne. Le plus grand nombre de ceux qui les composent sont Allemands ou Suisses, & l'on prétend que l'un de ces établissemens porte déjà le nom de *Bâle sur le Volga*. On en a même fondé dans la route qui conduit à la Chine, afin de pouvoir communiquer directement & plus sûrement avec cet empire; & l'impératrice, informée que ceux qu'elle avait chargés de gouverner ces dernières, se flattant de l'impunité à la faveur de leur éloignement du trône, commettaient plusieurs vexations, elle y a adressé les ordres les plus sévères pour en arrêter le cours, & pour y rétablir l'ordre & la justice.

Le nombre de bâtimens Russes qui navigent sur la mer Noire & l'Archipel, augmente de plus en plus; & l'on observe que l'exemption de tous droits, obtenue en faveur de cette nation & par le dernier traité, tandis que les autres vaisseaux Européens en paient de considérables à la Porte, fera tomber peu à peu tout le commerce entre les mains de

la Russie. Cette cour ne voit pas avec indifférence le bien-être dont commencent à jouir les peuples de la Valachie par l'effet des articles stipulés en leur faveur dans le dernier traité.

D A N N E M A R C.

Coppenague. Les ingénieurs que S. M. avait envoyés en Islande pour en mesurer les ports & y faire les réparations nécessaires, sont de retour dans cette capitale, après avoir rempli l'objet de leur commission. Les travaux pour la communication entre la mer du Nord & la mer Baltique, se poussent avec vigueur; & le grand nombre d'ouvriers que l'on y emploie, prouve l'importance que l'on attache, & avec raison, à cette grande entreprise.

P O L O G N E.

Varsovie. Le concert avec lequel les principales affaires ont été traitées dans la dernière diète par les nonces députés du royaume de Pologne & du grand-duché de Lithuanie, annonçant la plus grande union entre ces deux états, ne peut que donner un plus grand degré de confiance à la nouvelle constitution qui vient d'être réglée. Le roi s'étant rendu au conseil permanent pour l'inviter à choisir les membres qui doivent en composer les cinq départemens particuliers, toute l'assemblée déféra leur nomination à S. M.,

qui la remplit sur-le-champ. Ces départemens s'assemblent tous les jours, & travaillent les matieres pour les porter au conseil revêtu, qui tient ses séances trois fois par semaine. Et comme le pouvoir exécutif lui est confié, que d'ailleurs l'armée de la couronne est aujourd'hui sous ses ordres, on espere que les arrêts qui en émaneront seront respectés par tous les citoyens, quel que soit leur rang & leur grade, ce qui n'a pas eu lieu jusqu'ici. C'est de quoi l'on pourrait prendre pour augure l'attention qu'ont eu les principaux seigneurs, par obéissance aux loix somptuaires qui ne doivent avoir leur effet que dans dix-huit mois, de ne paraître qu'en habits d'étoffes fabriquées en Pologne, dans un grand bal donné par l'ambassadeur de Russie, au lieu de ce luxe excessif qu'ils aimaient à étaler en de telles circonstances.

On a reçu avis que le chevalier de Boscamp, nouveau ministre auprès de la Porte, était arrivé à Kaminiek, & continuait sa route pour Constantinople.

Il s'était élevé quelques différends par rapport aux *sancita*, nom que l'on donne aux décrets émanés du conseil de confédération, afin de fixer le degré d'autorité qu'ils doivent avoir; mais cette question a été renvoyée à la décision de la premiere diete; & en attendant, ces *sancita* ont été inférés dans le

grod sous une autre dénomination.

Le conseil permanent, bien loin de penser à augmenter l'armée de la couronne, s'occupe du soin d'en diminuer la dépense, & réduit en infanterie la plupart des corps de cavalerie, parce qu'en cas de nécessité, il est toujours facile de se procurer de ceux-ci en Pologne. On parle beaucoup de la réunion des communautés évangéliques & réformées, ce qui serait très-avantageux aux unes & aux autres. La dernière diète a confirmé le décret rendu par celle de 1768, qui défend à toute personne de faire sur le lit de mort des donations ou legs pieux aux églises, & déclare de pareils actes nuls & invalides. Le grand-chancelier de la couronne, évêque de Posen, a fait publier qu'il avait été arrêté dans l'assemblée du clergé, que ce diocèse, outre la somme qu'il verse annuellement dans le trésor de la république, en fournirait une nouvelle qui serait levée sur les biens ecclésiastiques, excepté ceux que possèdent les moines mendiants.

A L L E M A G N E.

Vienne. S. M. I. vient de publier un édit, qui permet aux Turcs, Arméniens, Grecs, Jacobites, & autres sujets de l'empire Ottoman, de commercer dans l'archiduché d'Autriche, & de s'y établir avec leurs familles. L'église que la cour a permis aux luthériens de

de faire construire dans la capitale du royaume d'Hongrie, est achevée, & S. M. I. a permis que l'on y plaçât son portrait de grandeur naturelle, comme un monument dû à sa tolérance.

L'état militaire de la maison d'Autriche a été considérablement augmenté depuis l'année 1770, époque à laquelle les troupes impériales montaient déjà à 200000 hommes. Les régimens n'ont plus de caïffes; la cour leur fournit tout ce dont ils ont besoin. Les états territoriaux ne sont plus chargés des recrues, tous les pays héréditaires sont partagés en cantons; & leurs habitans, en état de porter les armes, enrégistrés sur les rôles des régimens auxquels ils sont assignés. On a établi dans chaque ville, des maisons où l'on reçoit les recrues volontaires.

Les enrôlemens se continuent avec activité dans l'électorat de Hannovre & à Brême pour le service de la Grande-Bretagne, & on y leve un corps de chasseurs, à l'imitation de celui des Hessois, lequel doit passer aussi en Amérique.

I T A L I E.

Rome. On a examiné dans une congrégation la demande faite par la cour de Vienne, pour l'érection de quatre nouveaux évêchés dans la Hongrie, deux du rit latin, & deux du rit grec; ces derniers ne doivent point

être subordonnés aux autres, mais ils jouiront dans leurs diocèses, de tous les droits épiscopaux.

Le duc d'Ostrogothie, après avoir passé quelque tems dans cette capitale, a fait un voyage à Naples, & en est revenu pour assister aux cérémonies de la semaine sainte.

Naples. Le changement fait dans le poste éminent de premier ministre, en a occasionné d'autres, comme c'est l'ordinaire parmi les officiers subalternes. Le plus important est, peut-être, le renvoi du confesseur de S. M. Le nouveau ministre a demandé au tribunal chargé de l'administration des biens des jésuites, un compte exact des sommes que l'on en a tirées, & de l'emploi qui en a été fait. L'abbé Cervone, ci-devant professeur en droit canon & nommé à l'évêché d'Aquila, a écrit une lettre qui cause une grande rumeur ici & à Rome. Il y distingue l'épiscopat intérieur de l'extérieur, & pose pour principe que la juridiction temporelle de l'église est un bénéfice dépendant de la puissance séculière, qui peut y mettre les bornes convenables à ses vues. Il est fâcheux pour cet abbé que l'évêché dont il est pourvu, soit du nombre de ceux qui relevent immédiatement du saint-siège.

Florence. Les archevêques & les évêques du grand-duché de Toscane, ont reçu ordre

d'interdire aux religieux claustraux toute prédication & confession dans les couvens de religieuses, & de faire servir ceux-ci par des prêtres séculiers, les seuls que l'ordinaire puisse employer désormais. S. A. R. a aussi fait défendre aux communautés religieuses, d'admettre au noviciat aucune personne qui ne soit née dans ses états, & a prescrit le nombre de sujets que chaque ordre & chaque couvent pourra entretenir.

Le prince Sulkowski, palatin de Gnesne, après avoir visité les principales villes de l'Italie, s'est rendu à Gènes, & on le croit chargé d'y négocier un emprunt pour la Pologne.

S'il fallait s'en rapporter à ce qui a été mis dans quelques papiers publics, on aurait lieu de présumer que S. M. le roi d'Espagne a formé le dessein de rendre au tribunal redoutable de l'inquisition son ancienne autorité sur tous les sujets de la monarchie, & que même il l'a déjà exercée. Mais un tel fait est trop déstitué de vraisemblance dans ce siècle éclairé, pour qu'on puisse y ajouter foi légèrement.

E S P A G N E.

Madrid. Les armemens par terre & par mer qui se continuent & se poussent avec la même vigueur dans toute la monarchie, étonnent toujours d'autant plus que l'on en

découvre moins le véritable but, qu'ils n'interrompent point les soins & les négociations des cours alliées, pour prévenir une rupture entre l'Espagne & le Portugal, & que les ambassadeurs respectifs n'ont point encore été rappelés. Outre la grande flotte partie de Cadix, & l'escadre commandée par Don Gaston, on travaille à en équiper une nouvelle, qui sera aux ordres de Don Cordova, quoique l'Espagne ait déjà actuellement en mer 32 vaisseaux de ligne, & 62 frégates. Quant aux forces de terre, la cour a ordonné une nouvelle levée de 25000 hommes. Divers corps de troupes s'avancent successivement vers les frontières de l'Estremadure & de la Castille, & les entrepreneurs des vivres ont reçu ordre de pourvoir à leurs besoins. On travaille aussi à la construction d'une citadelle pour la marine près de Cadix. La guerre cependant continue toujours par mer avec les Algériens & le roi de Maroc; & la cour a reçu avis que les chebecs Espagnols en ont attaqué & détruit deux de ceux des premiers qui croisaient dans le détroit. La baie de Biscaye est toujours remplie de bâtimens Anglo-Américains, qui continuent à faire des prises.

P O R T U G A L.

Lisbonne. Quoique la santé du roi ne paraisse pas aujourd'hui dans un état aussi

désespéré qu'on l'avait précédemment annoncé, cependant S. M. a jugé nécessaire, vu sur-tout la situation où se trouvent les affaires du royaume, d'en remettre par un décret la régence à la reine son épouse, quoique par la constitution de l'état elle dût regarder la princesse du Brésil, fille de S. M. Mais ce décret réserve expressément que le marquis de Pombal continuera d'exercer les fonctions de premier ministre. La cour, bien informée des préparatifs de guerre de l'Espagne, en fait aussi de son côté, & ses frontières sont en état de défense. On a envoyé quelques vaisseaux de guerre à la poursuite des armateurs Américains, qui se sont emparés de divers bâtimens Portugais.

A N G L E T E R R E.

Londres. Le roi s'étant rendu au parlement pour donner son consentement aux bills pour la continuation de divers droits dont la levée devient toujours plus indispensable, les deux chambres ont prorogé leur première séance au 21 de janvier. L'on espère qu'à cette époque les membres de l'une & de l'autre manifesteront plus de zèle & d'activité qu'ils n'en ont fait paraître jusqu'ici. Le public, fortement occupé de la crise où se trouvent les affaires de la Grande-Bretagne, est partagé entre le degré de créance que peuvent mériter les nombreuses nou-

velles, souvent contradictoires, qui se répandent, touchant les avantages remportés par les troupes Anglaïses en Amérique, & l'espérance flatteuse d'une prochaine réconciliation avec les colonies. D'un autre côté, les fréquens conseils qui se tiennent à S. James, les conférences entre les ministres, le flux & reflux des couriers, l'équipement de nouvelles escadres, tout semble annoncer que la cour n'est pas aussi assurée qu'elle le paraît sur les dispositions pacifiques de quelques puissances, & qu'elle travaille assiduellement à conjurer l'orage prêt à se former contre le Portugal, dont les suites pourraient, dans les conjonctures actuelles, devenir très-embarrassantes. La difficulté, survenue au sujet de l'enlèvement de l'un des bateliers du lord maire, n'est pas encore terminée, & donne lieu à des recherches sur l'origine & l'étendue des droits de ce magistrat & de la cité pour les cas de cette nature. Malgré la presse qui se continue, les enrôlemens se font avec tant de lenteur, que le conseil du roi a résolu d'étendre jusqu'au premier mois prochain la prime de cinq livres sterling pour chaque matelot expert qui s'engagera volontairement au service de S. M.

Les dépêches que la cour a reçues du Canada portent, qu'à raison de la gelée qui a commencé de très-bonne heure dans ce

pays là, le général Carleton n'a pu même, dans sa retraite, établir son quartier-général aux Trois-Rivieres, place d'ailleurs presque ruinée par les insurgens, & qu'il a en conséquence ramené son armée à Quebec, laissant une garnison à Montréal. Ainsi le quartier-général des troupes Américaines est toujours à Ticonderago, situé à l'entrée du lac Champlain, où se trouve un corps considérable, occupé à barrer le passage de la riviere, & empêcher les vaisseaux Anglais de regagner la rade de la capitale du Canada.

Quant à ce qui concerne la suite des avantages remportés par le général Howe sur les Américains, il ne paraît rien de mieux avéré que ce que la cour en a fait publier, & dont voici l'essentiel.

L'armée Américaine occupait, comme on l'a dit, le camp retranché du Pont-du-Roi. Elle l'abandonna aux approches des Anglais, se retira sur des hauteurs voisines, en se couvrant du fort Washington, dont elle s'éloigna ensuite, après y avoir laissé un corps de troupes, commandé par le général Putnam; & quoique ce dernier sommé de se rendre, eût répondu d'abord qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité, voyant cependant que les Anglais s'avançaient & faisaient leurs préparatifs pour l'assiéger, il demanda à se retirer, & fut forcé de livrer le fort avec la

garnison , composée de 2700 hommes , qui furent faits prisonniers de guerre. Il ne restait plus aux Américains que le fort Lée dans ces quartiers là ; ils l'abandonnerent comme leurs autres retranchemens ; & le corps qui l'occupait , se hâta d'aller rejoindre la grande armée , à la poursuite de laquelle les Anglais se font mis , sans rencontrer d'obstacles , & ayant la province de Jersey ouverte devant eux. Il paraît que la grande armée Américaine s'est retirée vers Philadelphie , pour couvrir cette place importante , & que les Anglais s'en approchent dans le dessein de l'assiéger , après s'être rendus maîtres des retranchemens qui l'entourent. Les désavantages multipliés que les provinciaux viennent d'essuyer , font , à ce que l'on prétend , l'effet des ordres donnés par le congrès au général Washington , d'éviter à tout prix une action décisive avec les Anglais , ce qui est le but auquel tendent toutes les opérations du général Howe , & d'attirer par des retraites successives son armée dans l'intérieur du pays , rempli de bois & de marais. Cependant les pertes que les Américains font en artillerie & en munitions de guerre , doivent être pour eux d'une grande conséquence ; & l'on voit avec surprise qu'ils aient si mal défendu d'aussi forts retranchemens , tandis que leurs armateurs continuent à

combattre sur mer avec tant de courage & de succès. Il y a apparence que la campagne aura été terminée en Amérique, à cause de la rigueur de la saison. Le gouvernement prépare pour le printems prochain 3000 hommes de renfort à l'armée du général Howe, au cas que l'on ne puisse parvenir pendant l'hiver à une réconciliation avec les colonies. Les liaisons que l'on dit qui se sont formées entre l'ambassadeur d'Angleterre en France & le docteur Francklin, sembleraient en permettre quelque espérance.

F R A N C E.

Paris. La déclaration du roi, portant le rétablissement des corvées, ayant été présentée à la cour des aides pour y être enrégistrée, cette cour a arrêté qu'elle ne pouvait procéder à l'enregistrement, & qu'il serait fait à ce sujet de très-humbles remontrances à S. M. Les états de Bretagne ont aussi fait des représentations sur les abus qui se commettent à cet égard au détriment des peuples. Ils ont de plus demandé la libre exportation des grains dont cette province serait surchargée.

Il paraît un règlement pour la liquidation des dettes de la maison du roi, en destinant à leur paiement, & sur-tout à celui des plus petites parties, un fonds extraordinaire de 50000 livres.

On arme quelques vaisseaux de guerre à Brest & à Rochefort, & la cour s'applique à mettre la marine Française sur un pied respectable, sans qu'il y ait cependant aucune apparence de rupture avec les autres puissances.

S. M. a rendu un édit portant création d'une loterie en rentes viagères & perpétuelles, dont le fonds est de vingt-quatre millions pour le service de la marine.

En rendant navigable la rivière de Layon jusqu'à son embouchure dans la Loire, on procure à la province d'Anjou l'avantage d'exporter le charbon de terre, dont il se trouve des mines abondantes aux environs de Saumur.

L'archevêque de cette capitale s'est déterminé enfin à diminuer le nombre des fêtes dans son diocèse, & il est à souhaiter que son exemple soit suivi.

Le chevalier Déon, dont on a tant parlé, vient d'obtenir la permission de revenir en France, & le roi lui continue la pension de 12000 livres dont il jouissait.

P A T S - B A S.

La Haye. L'escadre du contre-amiral Pichot, qui croise dans la Méditerranée, sera renforcée d'un vaisseau de guerre & de cinq frégates. On se dispose même à en augmenter encore le nombre selon le besoin.

Le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France, arrivé depuis peu, a fait sa première visite au président des états-généraux.

S U I S S E.

Berne. On a été informé que le roi de Suede, dans le chapitre de ses ordres, tenu le 25 de novembre, avait créé chevalier de l'étoile polaire, M. Haller, membre du conseil souverain de cette république, ancien directeur des salines de Roche, président de la société royale de Göttingue, membre de plusieurs académies, si connu dans le monde littéraire, & célèbre à tant de titres.

Des lettres de Mulhouse portent que le 29 décembre dernier, on y avait ressenti une violente secousse de tremblement de terre, qui avait duré plus de deux secondes, & renversé plusieurs cheminées; & que le 2 de ce mois, cette ville avait effuyé un orage accompagné d'éclairs & de tonnerre.

Bâle. L'université de cette ville a conféré sur la fin de novembre dernier, la chaire d'anatomie & de botanique à M. *Werner de la Chéval*, docteur en philosophie & en médecine. Il remplace M. *Jean-Rodolphe Stebelin*, doyen de la faculté de médecine, qui a été promu à la chaire de médecine théorique, devenue vacante par la mort de M. *Frédéric Zwinger*.

Pendant le courant de l'année 1776, il est

né à *Berne* 349 enfans , & il est mort 301 personnes. Ainsi le nombre des naissances excède de 48.

A *Bâle* , naissances 342 , morts 362 ; excédant de celles-ci 20.

A *Lausanne* , naissances 255 ; morts 261 ; savoir : 70 , avant l'âge d'un an ; 45 , d'un an à trois ans ; 45 , de trois à dix ans ; 67 , de dix à soixante & dix ans ; & 34 de soixante & dix ans & au-dessus. Entre les enfans , soixante-cinq font morts de la petite vérole. Mariages bénis 91.

A *Yverdon* , naissances 73 , morts 53 ; excédant des naissances 20.

A *Neuchatel* , naissances 94 , morts 66 ; excédant des naissances 28.

Neuchatel. Le magistrat de Neuchatel étant obligé de faire rebâtir son hôpital , à cause de l'état de dépérissement & de caducité où se trouve celui qui existe , propose une loterie suivant le plan ci-après , dont le produit sera destiné à former le commencement d'un fonds pour rebâtir cet édifice public.

Le fonds capital de cette loterie est de 80000 liv. valeur de Suisse , l'écu neuf à 4 francs , soit 120000 de France ; elle est composée de 5000 billets & de 1250 lots qui se tireront en une seule classe. Le billet coûtera 16 liv. valeur de Suisse , soit 24 liv. de France.

Les billets seront signés par MM. l'ancien maître-bourgeois Charles-Louis Perrôt, & Samuel Péter, maître des clefs moderne.

La distribution des billets se fera dès à présent dans le bureau de M. le maître-bourgeois Félix-Henri Meuron, & on en trouvera aussi dans les principales villes, tant en Suisse qu'ailleurs, chez les collecteurs qui en feront chargés, & qu'on annoncera dans les papiers publics, mais qui n'admettront point de devises.

Le tirage s'en fera publiquement dans l'hôtel-de-ville, en présence du magistrat, le vendredi de la semaine de la foire, 7 février 1777; & l'on imprimera incessamment des listes qui indiqueront le sort de tous les billets, que l'on enverra à tous les collecteurs.

Le paiement des lots se fera aux porteurs des billets gagnans, un mois après le jour du tirage de la loterie, dans le bureau de M. le maître-bourgeois Félix-Henri Meuron; ou par les collecteurs étrangers qui auront fait la vente des billets, sous la déduction du 10 pour cent sur la valeur de chaque lot:

P L A N.

5000 billets à l. 16, valeur de Berne, l. 80000.

1	lot de l.	8000	l. 8000
1	de	4000	4000
1	de	2000	2000
2	de	1000	2000
5	de	500	2500
10	de	300	3000
20	de	200	4000
60	de	100	6000
100	de	80	8000
200	de	60	12000
300	de	40	12000
550	de	30	16500

1250 lots

l. 80000

Manheim. Le 203^e tirage de la loterie électorale Palatine s'est exécuté le 27 décembre 1776; les numeros qui ont été extraits de la roue de fortune, sont :

52. 11. 1. 41. 86.

Le 204^e tirage, le 16 janvier 1777, & les numeros extraits, sont :

63. 21. 30. 89. 59.

F I N.



T A B L E.

I. PARTIE. Annales littéraires de la Suisse.

- I. *Description des arts & métiers, &c.* page 3
 II. *Description des aspects du mont Blanc, du côté du Val-d'Aost, des glaciers qui en descendent, &c. &c. Second extrait.* 10

II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.

- I. *Théorie des traités de commerce entre les nations.* 18
 II. *Sur le patriotisme considéré comme objet d'éducation dans les états monarchiques.* 25
 III. *Zend-Avesta, &c. ou le Zend Avesta, la parole vivante de Zoroastre, &c.* 29
 IV. *Recherches sur la faculté de sentir & sur celle de connaître.* 37
 V. *Observations à messieurs de l'académie française, au sujet d'une lettre de M. DE VOLTAIRE.* 46

III. PARTIE. Pièces fugitives.

- I. *Les devoirs de l'hospitalité généreusement remplis. Nouvelle. Suite.* 49
 II. *Lettres de Sophie, ou voyage de Memmel jusqu'en Saxe. Suite.* 58
 III. *Lettre aux éditeurs.* 68
 IV. *Vers de M. MILCENT à M. le chevalier Gluck, en sortant de l'opera d'Alceste.* 74

- V. *Fragmens d'un poëme qui a pour titre :*
Voyage d'un poete, par M. C... 77
- VI. *Réponse à des vers trop flatteurs.* 79
- VII. *L'origine de la flûte.* ibid.
- VIII. *Origine de la flute. Par M. LE MIERRE.* 81
- IX. *Vers à madame *** , en lui envoyant*
Pouvrage intitulé : Les enfans du pauvre
diable. 83
- X. *Madrigal à madame *** , en lui envoyant*
l'art d'aimer. 85
- XI. *Épigramme.* ibid.
- XII. *Les baisers de la nature.* 86
- XIII. *Le Malheureux imaginaire , comédie en*
cinq actes & en vers. 87
- XIV. *Observations sur la nourriture des*
chevaux. 88
- XV. *Avis au public.* 90

IV. PARTIE.

- Précis des principaux événemens politiques*
qui ont eu lieu pendant l'année 1776. 92
- Le nouvelliste Suisse.* 107

